CCI JURA

COMPTE-RENDU

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du

LUNDI 1er AVRIL 2019

ORDRE DU JOUR

- **Accueil des participants**
- **Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 12 novembre 2018**
- **Désignation de deux Membres Associés**
- **Modification de la dénomination officielle de la CCI du Jura** / *Projet de délibération*
- **Participation de la CCI du Jura à l'augmentation de capital de SEDIA** / *Projet de délibération*
- **Actualisation de la tarification des prestations de la CCI du Jura** / *Projet de délibération*
- **Actualité nationale et régionale du Réseau**
- **Point sur l'activité de l'Aéroport Dole Jura**
- **Présentation des programmes « Territoires d'Industrie » et « Action Cœur de Ville »**
- **Actualité de l'action d'accompagnement des cédants/repreneurs de la CCI du Jura**
- **Questions diverses**
- **Interventions de fin de séance**

******

LISTE DES PRESENTS ET DES EXCUSES

Parmi les Membres Titulaires, étaient présents :
Jean-Charles ARNAUD, Véronique BEAUD, Pierre-Emmanuel BERTHET, Philippe DRHOUIN, Jean-Pascal FICHERE, Nicolas FIDON, Nicole GUYOT, Pascale LACROIX, Rémy LAURENT, François MICHEL-GROSJEAN, Christine MILLET, Evelyne MUYARD, Liliane PAGET, Véronique PAGET, Jean-Pierre PARIZON, Florence PUIG.

Parmi les Membres Titulaires, étaient excusés :
Stéphanie BOUQUEROD, Claude CANIOTTI, Audrey CEZERIAT, Romuald DEBOURG, Édouard HIRSINGER, Patrick JANAND, Philippe MANZONI, Amélie MOREL-MARTIN, Valérie ORSAT, Christophe THIEBAUD, Pierre WORMS.

Parmi les Membres Associés, était présent :
Daniel JACQUET.

Parmi les Membres Associés, étaient excusés :
Jérôme COLIN, Alain COUPAT, François DEFOUGERES, Denis DEVILLERS, Michel DRONIER, Romuald FASSENET, Simone FUSARO, Claude GIROD, Jean-Louis LORAND, Mathieu LOYANT, David WAWRZYNIAK.

Parmi les Personnalités, étaient présents :
Richard VIGNON, Préfet du Jura.
Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura.
Danielle BRULEBOIS, Députée du Jura, représentée par Michaël MIEL-MARGERETTA.
Marie-Christine CHAUVIN, Sénatrice du Jura.
Sylvie VERMEILLET, Sénatrice du Jura.

Parmi les Personnalités, étaient excusés :
Marie-Christine DALLOZ, Députée du Jura.
Jean-Marie SERMIER, Député du Jura.

Parmi les invités, étaient présents :
Daniel BOURGEOIS, 1er Adjoint Ville de Lons le Saunier accompagné d'Olivier MARTIN, Directeur des Services Techniques Ville de Lons le Saunier et ECLA.
Véronique BOUVRET, Présidente du MEDEF Jura.
Michel CHAMOUTON, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Jura.
Michel DIEUDONNE, Président Honoraire de la CCI du Jura.
Michel FRANCONY, Président de la Communauté de Communes Cœur du Jura.
Pascal GAROFALO, Président de la Communauté de Communes Jura Sud, représenté par Serge LACROIX.
Denis GIROUDET, Directeur Départemental des Finances Publiques du Jura.
Laurent PETIT, Président de la Communauté de Communes Arcade Haut-Jura, représenté par Gérard BONNET.
Denis PRAT, Directeur de la Banque de France.
Jacky ROCHE, Directeur Départemental des Territoires du Jura, représenté par Estelle WURPILLOT.
Charlotte VIOLOT, Commissaire aux Comptes.

Parmi les invités, étaient excusés :
Florence BARRAL-BOUTET, DIRECCTE UT Jura.
Pierre CHRISMENT, DREAL – Responsable de l'Unité Territoriale Jura.
Patrick ELVEZI, Président d'ECLA.
Erick KEROURIO, Directeur Départemental Cohésion Sociale et Protection des Populations.
Alexandre LACOMBE, Délégué Général du MEDEF Franche-Comté.
François LAVRUT, Président de la Chambre d'Agriculture du Jura.
Bernard MAMET, Président de l'Association des Maires du Jura.
Éric PIERRAT, Secrétaire Général aux Affaires Régionales.
Jean-Philippe SARRETTE, Directeur Régional Adjoint Caisse des Dépôts et Consignations.
Christophe THIEBAUD, Président de la CPME Jura.
Henri VENET, Délégué Général de l'UIMM Jura.

Assistaient également à la réunion :
Luc DREVET, Directeur Général de la CCI du Jura.
Emilie ANDRIEUX, François BOULAY, Corinne CORNET-BELIN, Daniel LEPRE, Florence LONJARET, Martin PAGNIER, Philippe ROUGET, collaborateurs CCI du Jura.

******

ACCUEIL DES PARTICIPANTS & COMMUNICATIONS DIVERSES

Le Président Jean-Pierre PARIZON souhaite la bienvenue à tous les participants. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Il demande aux Membres Titulaires l'approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 novembre 2018.

L'Assemblée Générale l'approuve à l'unanimité.

******

Le Président Jean-Pierre PARIZON informe les Membres de l'Assemblée Générale qu'une nouvelle délibération a été inscrite à l'ordre du jour de cette séance en complément de celui joint aux convocations adressées en temps utile, à savoir :

⇒ **Actualisation de la tarification des prestations de la CCI du Jura**

et demande l'approbation de cette adjonction à l'ordre du jour.

Cette adjonction est approuvée à l'unanimité.

******

DESIGNATION DE DEUX MEMBRES ASSOCIES DE LA CCI DU JURA

Le Président Jean-Pierre PARIZON : « Je dois vous faire part de la désignation de deux membres associés qui viennent remplacer deux départs pour raisons professionnelles, à savoir M. Yann WEDERICH, Directeur de l'usine Bel de Lons-le-Saunier qui succède à Mathieu LOYANT et Bruno PREVOT des Ets C&K Components à Dole qui succède à Thomas LE PAUL ».

******

MODIFICATION DE LA DENOMINATION OFFICIELLE DE LA CCI DU JURA

Le Président Jean-Pierre PARIZON donne la parole à Luc DREVET, Directeur Général.

Luc DREVET : « Merci Monsieur le Président. C'est un sujet qui n'est pas en prise directe avec les urgences économiques du territoire, mais cela fait partie des formalités à accomplir. Nous avons été alertés par nos services de Tutelle sur le fait que parmi un nombre important d'Etablissements publics CCI au niveau national, nous avions aujourd'hui une dénomination qui ne correspondait à celle du décret d'origine. J'allais dire et pour cause car ce décret de constitution d'origine date de 1885, forcément il s'est passé un certain nombre d'évolutions depuis. Nous avons eu plusieurs époques au sein de la Chambre. Une première époque au moment du décret constitutif du 30 juillet 1885 qui portait création d'une Chambre de Commerce à Lons le Saunier, puis jusqu'en 1957 cette appellation a été utilisée, et entre 1958 et 1989 la dénomination d'usage est devenue Chambre de Commerce et d'Industrie de Lons le Saunier et du Jura. Enfin et depuis une trentaine d'années nous utilisons en toute logique et cohérence, le nom d'usage Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura qui correspond à notre périmètre départemental d'intervention. C'est la raison pour laquelle il vous est proposé de transmettre à la Tutelle une demande pour officialiser, selon les modalités nécessaires, cette appellation qui correspond au cadre géographique d'intervention de la Chambre ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON donne lecture du projet de délibération en rapport et en demande l'approbation aux Membres de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale l'approuve à l'unanimité.

******

PARTICIPATION DE LA CCI DU JURA A L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE SEDIA

Le Président Jean-Pierre PARIZON : « L'Assemblée Générale Extraordinaire de SEDIA du 28 novembre 2018 a validé officiellement le lancement d'une procédure d'augmentation de capital indispensable à la réalisation de son plan stratégique, qui consiste en l'émission de 51 921 actions de 112 € chacune pour un montant total de 5 815 152 €.

La libération du capital souscrit est convenue de la manière suivante :

- Un montant de 38 € par action, à la souscription
- Un montant de 37 € par action appelé en novembre de chacune des années 2020 et 2021.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés à la Caisse des Dépôts et Consignations sur un compte ouvert à cet effet.

La CCI du Jura détenant actuellement 33 actions au capital de SEDIA pour un montant total de 3 696 €, est sollicitée pour souscrire, compte tenu d'un rapport d'échange de 59 nouvelles actions pour 100 anciennes, 19 actions nouvelles pour un montant de 2 128 €, portant sa participation au capital de SEDIA à 5 824 €, soit 52 actions de 112 €.

Le Président Jean-Pierre PARIZON donne lecture du projet de délibération en rapport et en demande l'approbation aux Membres de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale l'approuve à l'unanimité.

******

ACTUALISATION DE LA TARIFICATION DES PRESTATIONS DE LA CCI DU JURA

Le Président Jean-Pierre PARIZON donne la parole à Luc DREVET, Directeur Général.

Luc DREVET : « Merci Monsieur le Président. Il revient à l'Assemblée Générale d'approuver les tarifs pratiqués par les Chambres de Commerce et d'Industrie et dans ce contexte, nous avons été amenés avec les services à réfléchir à une évolution des tarifs de facturation de nos prestations dans un contexte que nous allons très largement aborder en séance, avec notre Président régional ici présent, qui est celui de la contrainte budgétaire qui pèse sur notre réseau. La baisse drastique de la Taxe pour Frais de Chambre à hauteur des 400 millions annoncés pour la période 2019/2022, fait que nous devons naturellement faire tous les efforts possibles pour compenser cette réduction en augmentant nos marges d'autofinancement, que ce soit en conventionnant avec un certain nombre de collectivités qui peuvent solliciter nos services ou en augmentant les volumes facturés aux entreprises qui en bénéficient. Naturellement, il y a un aspect de volume mais également un aspect de tarifs dans la mesure où les tarifs pratiqués doivent être les plus en phase avec le temps effectivement consacré à ces dossiers par nos conseillers. Dans ce contexte et en liaison avec les services, nous avons réfléchi à une évolution de nos pratiques tarifaires et il vous est proposé une délibération, dont le Président donnera lecture tout à l'heure, pour faire passer le prix de journée de la prestation de conseil individuel en entreprise de 480 € à 600 €, avec un coût horaire passant de 60 € à 75 €. Je précise que cette évolution est en convergence avec les pratiques régionales constatées ou à venir, sachant que nous réfléchissons à un tarif plus important pour les prestations qui relèvent d'une expertise plus poussée.
L'autre mesure est une simple validation puisqu'elle qu'elle a déjà été entérinée par l'Assemblée Générale de CCI France au cours de sa séance de fin janvier qui a porté le tarif des immatriculations et modifications du Centre de Formalités des Entreprises de 60 € jusque-là, à 70 €. En l'occurrence, il faut simplement constater avant de publier nos tarifs sur notre site Internet ce nouveau tarif pratiqué par les services du CFE. Nous aurons bien entendu une publication de ces nouveaux tarifs dès après la délibération de cette Assemblée ».
Le Président Jean-Pierre PARIZON donne lecture du projet de délibération en rapport et en demande l'approbation aux Membres de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale l'approuve à l'unanimité.

******

ACTUALITE NATIONALE ET REGIONALE DU RESEAU

Le Président Jean-Pierre PARIZON donne la parole à Luc DREVET, Directeur Général.

Luc DREVET : « Merci Monsieur le Président. Il nous a semblé important, je crois d'ailleurs que là-aussi nous sommes en cohérence avec les informations données dans toutes les Assemblées des Chambres Territoriales de notre région, de faire un point sur l'actualité législative, je veux parler bien sûr du projet de Loi PACTE qui est en cours de finalisation. Je vais commenter les quelques diapositives qui vont vous être présentées très brièvement.

Rémy LAURENT, Président de la CCI Bourgogne Franche-Comté : « Je souhaite remercier les Parlementaires jurassiens pour l'appui et le soutien qu'ils ont apportés tout au long des navettes entre l'Assemblée Nationale et le Sénat. Merci de vous être impliqués, ce n'est pas tout à fait terminé, mais le plus important est fait aujourd'hui. Merci encore ».

Luc DREVET : « Nous ne pouvons que nous associer, Monsieur le Président, à ces remerciements chaleureux.
Je vous rappelle que le projet de Loi PACTE a d'abord été présenté en Conseil des Ministres au mois de juin, il a été adopté ensuite en première lecture, il en est aujourd'hui à une seconde lecture à l'Assemblée Nationale et au Sénat, c'est la traditionnelle navette parlementaire. Il est aujourd'hui en seconde lecture à l'Assemblée Nationale et il y aura encore, sous votre contrôle Mesdames les Sénatrices, une nouvelle navette avec le Sénat. Toujours sous votre contrôle, on envisage une promulgation aux alentours du mois de juin, c'est encore un processus assez long. Voilà pour le calendrier.
En ce qui concerne les dispositions relatives aux CCI, ce texte comporte dix articles portant sur notre vie institutionnelle, peu de dissensus sur les mesures de transformation, un débat davantage orienté sur les arbitrages budgétaires et la nécessité de maintenir des CCI dans les territoires ruraux avec un socle minimum d'activité consulaire et donc de Taxe pour Frais de Chambre affectée à ces Etablissements. Les mesures nous concernant se trouvent à l'Article 13 de la Loi PACTE qui porte sur la réforme du réseau des CCI.

Pour aller à l'essentiel, l'Article 13 dispose que les CCI :

- exercent toute mission de service public et toute mission d'intérêt général « directement utiles » à l'accomplissement de leurs missions.
- assurent leurs missions « par tous moyens, y compris par des prestations de services numériques ». Ça n'allait pas explicitement de soi, nous sommes donc fondés aujourd'hui à accompagner les entreprises dans leur transformation numérique et digitale.
- peuvent exercer des missions de nature « concurrentielle ». Ça peut étonner que ce ne soit pas encore aussi évident, mais Michel DIEUDONNE ici présent est bien placé pour savoir que ça ne l'était pas et que l'on a eu notamment un contentieux très lourd avec le dispositif Chambersign qui, fort heureusement, est en voie d'achèvement. Il fallait absolument sécuriser davantage la capacité des CCI à pouvoir réaliser des prestations en pratiquant évidemment une facturation dans un marché concurrentiel sans s'exposer à des contentieux pour para-commercialisme ou concurrence déloyale.

L'Article 13 dispose également que CCI France développe une offre nationale de services mise en œuvre, éventuellement avec des adaptations locales, par chaque CCI de Région : c'est ce que l'on appelle l'Offre Nationale Unifiée. Il y a aussi un aspect, mais qui nous concerne moins, sur la possibilité pour certaines CCI métropolitaines lorsque le contexte s'y prête de pouvoir agir en tant qu'agence de développement économique des métropoles de même que pour les CCI de Région dans des cas qui le permettent et le nécessitent.

S'agissant de l'organisation du réseau, CCI France, les CCI de Région et par délégation les CCI Territoriales, vont recruter désormais des personnels de droit privé pour l'exercice de leurs missions à compter de la promulgation de la loi. A l'issue de cette promulgation va s'engager une assez longue séquence de négociation d'une convention collective. C'est une évolution considérable puisqu'aujourd'hui l'ensemble des agents des CCI sont des agents de droit public. Un autre point qui est important, c'est celui du droit de vote aux élections qui sera désormais exclusivement exercé par voie électronique. Jusque-là vous pouviez voter par correspondance avec un bulletin papier, tout cela est maintenant terminé à compter de la prochaine échéance électorale. Autre mesure importante : la suppression des délégués consulaires. Ils ne faisaient plus partie de nos Assemblées depuis de nombreuses années maintenant et ils intervenaient dans l'élection des juges consulaires pour la vie du Tribunal de Commerce, néanmoins tout le travail de préparation des élections de ces délégués était à la charge des Chambres de Commerce et d'Industrie. Donc, pour nous, c'est une bonne nouvelle parce que cela va réduire bien entendu le temps consacré à cette charge de préparation électorale.

Toujours concernant les principales mesures, il sera possible désormais de pouvoir transformer soit toutes les CCIT, soit certaines CCIT d'une région en cas de difficultés financières, et là naturellement les Préfets de Région auront un rôle important puisque c'est d'eux que dépendra cette décision au vu d'une situation le nécessitant lorsqu'il y a vraiment une crise financière ouverte et sans issue possible. Les Préfets pourront imposer dans ce cas la perte de la qualité d'Etablissement public d'une CCI pour la rattacher en tant que CCI Locale directement à sa CCI de Région.

Un volet important des dispositions concerne le renforcement des compétences de CCI France, interlocuteur unique des pouvoirs publics pour la représentation du réseau et des intérêts nationaux. Jusque-là, certaines CCI et notamment les plus influentes avaient un peu tendance à aller tout droit dans les ministères et notamment les très importantes, voire la plus importante. La loi dispose bien que l'interlocuteur des pouvoirs public, c'est la tête de réseau CCI France et ce n'est pas telle ou telle CCI quelle que soit sa dimension hors normes. De nouvelles règles vont également s'appliquer aux directeurs généraux, c'est un peu subsidiaire mais important néanmoins l'idée étant d'homogénéiser davantage les conditions de recrutement et de gestion des directeurs des Etablissements. Surtout, des compétences renforcées sont confiées à CCI France pour la répartition de la ressource fiscale en tenant compte, et je vais y revenir, des nouveaux cadres que sera le Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) décliné en Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM). Jusque-là, les CCI de Région disposaient d'une dotation en fonction de caractéristiques à la fois de poids économique et d'historique, aujourd'hui il y a un renforcement très important du rôle du national, à charge ensuite évidemment aux CCI de Région de procéder à une répartition de cette ressource entre la CCI de Région et les CCI Territoriales. Un inventaire de la stratégie immobilière est également confié à l'échelon national. Signaler, c'est très important, le remplacement au plus tard le 1er janvier 2023 des Centres de formalités des Entreprises que nous gérons tout comme les Chambres de Métiers et de l'Artisanat aujourd'hui par un outil électronique sur lequel nous ne connaissons pas à ce jour toutes les données. Ce qui est certain, c'est que cela va nous imposer une réorganisation y compris sur le plan de nos ressources humaines puisque nous avons à la CCI du Jura trois personnes qui sont en charge du CFE. Il est permis d'imaginer, notamment dans les premiers temps et ces premiers temps peuvent durer, que nos entreprises auront besoin d'un accompagnement dans leurs démarches, mais il n'y aura plus de point de passage obligé réglementaire que constitue aujourd'hui le CFE.

Je termine par cet aspect là-aussi très important du Contrat d'Objectif et de Performance entre l'État et CCI France. Cinq axes ont été retenus, l'entreprenariat, l'appui aux mutations,

l'international, la représentation et l'appui aux territoires. Ce contrat va être déterminant demain dans la capacité qu'auront les CCI à pouvoir utiliser de la Taxe pour Frais de Chambre sur les activités qui en relèvent. Le COP national est quasiment finalisé, il sera soumis au vote de l'Assemblée Générale de CCI France du 9 avril prochain, et dès après on va passer dans une phase d'élaboration en régions de Contrats d'Objectif et de Moyen qui vont être la déclinaison de ce COP national et qui sera le cadre dans lequel on inscrira l'action des CCI lorsque cette action relève d'une utilisation partielle ou totale, à des conditions qui seront déterminées, de la Taxe pour Frais de Chambre. Mais au-delà de ce vade-mecum sur la possibilité d'utiliser de la TFC, il y aura aussi en sens retour l'obligation de « reporter » sur l'utilisation qui aura été faite de cette ressource. Il faudra, une fois que les COM auront été mis en place, que chaque Etablissement qui aura bénéficié pour une année N d'une dotation de TFC pour conduire des actions en faveur de l'entreprenariat ou des territoires etc ... il faudra, en fin de cette année N, faire remonter via les CCIR, des rapports d'activité sur le bon usage qui aura été fait de cette TFC. C'est un changement de fonctionnement considérable par rapport aux pratiques actuelles du réseau où l'on répartissait une TFC, certes en voie de réduction, selon des modalités de présentation de projets et de budgets, mais qui ne relevait pas, au-delà bien sûr de la présentation de l'adoption d'un budget exécuté, d'une remontée systématique d'un reporting au niveau régional ou national sur la bonne conformité de l'utilisation qui avait été faite de cette TFC. On fonctionnait de cette manière seulement pour une petite partie de notre ressource, le fonds de péréquation, dont la CCI du Jura a bénéficié à trois reprises dans le cadre du programme « DIGITAL CCI », où là effectivement on présentait un projet, on nous donnait de la ressource fiscale supplémentaire pour ce projet et l'on devait rendre des comptes sur le temps passé pour les actions qui avaient été conduites. Demain, cette logique va s'appliquer pratiquement à toutes les actions conduites avec de la Taxe pour Frais de Chambre. C'est un changement majeur et il faudra bien entendu s'y conformer avec efficience ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON remercie Luc DREVET et donne la parole à Rémy LAURENT, Président de la CCI Bourgogne Franche-Comté, pour un focus sur l'actualité régionale du réseau.

Rémy LAURENT, Président de la CCI Bourgogne Franche-Comté : « Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Départemental, Mesdames les Sénatrices, Monsieur le représentant de la Ville de Lons le Saunier.
Je vais forcément être redondant pour ceux qui ont assisté à l'Assemblée Générale de la Chambre Régionale de jeudi dernier. Vous dire d'abord, par rapport au Contrat d'Objectif et de Performance qu'il passera en Assemblée Générale de CCI France le 9 avril prochain et devrait être signé par le Ministre Bruno Le Maire avant la période de réserve électorale du 5 mai, et il n'est pas évident, comme cela a été rappelé tout à l'heure, que dès le 9 ou le 10 avril il soit adopté par le Sénat ce qui signifierait un nouvel aller et retour avec l'Assemblée Nationale.
De fait, notre COP est suspendu à la promulgation de la loi et c'est bien naturel.
Je vous en rappelle les enjeux : s'inscrire dans la trajectoire, bien qu'elle ne soit pas inscrite dans le COP, de passer pour ce qui concerne la Bourgogne Franche-Comté de 30 millions de TFC en 2018 à 14 millions en 2022. Cette trajectoire n'est pas à nouveau inscrite et le fléchage de cette taxe n'est pas non plus imposé par la Tutelle, c'est bien CCI France qui fera cette attribution selon différentes priorités. Trois d'entre elles concernent les entreprises, l'entreprenariat, l'appui aux mutations, l'international, et il y a deux secteurs à savoir, la représentation et l'appui aux territoires qui concernent bien les territoires. Ce qui veut dire qu'à ce jour, il n'y a pas vraiment eu de réduction des champs d'intervention, en revanche c'est dans l'application qu'il va falloir donner des priorités et c'est là où il y a un travail national par rapport à l'harmonisation des offres, travail que nous avons déjà réalisé au niveau régional pour une grande partie et qui s'inscrira dans ce qui est appelé l'Offre Nationale Unifiée. C'est de là que nous allons partir, mais la difficulté de l'exercice est de s'inscrire dans cette révolution, car c'est

une révolution. Luc DREVET vient de le rappeler, on change complètement de système et pour arriver à cet objectif de 14 millions, bien que l'on nous suggère de facturer, on sait que la facturation sera difficile, qu'on ne pourra le faire seulement là où il y a de la valeur ajoutée, de l'expertise. Or en même temps, baissant la ressource et ne faisant pas la facturation en compensation, on va malheureusement perdre de l'expertise déjà par le non renouvellement de ceux qui s'en vont naturellement, puis vraisemblablement par des nécessités d'arbitrage. Un exemple vient d'être donné sur le CFE et ça ne sera pas que là. On s'apprête donc à trouver des voies et moyens pour faire face à cet objectif extrêmement drastique.

Pour ce faire, on a lancé lors de l'Assemblée Générale du mois d'octobre 2018 une étude confiée au Cabinet Deloitte sur l'aspect financier, juridique et d'organisation de management que l'on pourrait prévoir pour demain. Ce Cabinet en a fait la restitution lors d'un séminaire du Bureau de la CCIBFC de février 2019 et ensuite lors de son Assemblée Générale du 28 avril 2019 qui a adopté une délibération « Adaptation du modèle économique des CCI de BFC - nouveaux services, organisation consulaire, expertises partagées et régionalisation des fonctions support ». La première décision importante est celle d'aller plus loin dans la mutualisation des fonctions support, cela concerne une quarantaine de personnes sur 70 qui ont été identifiées, mais l'écart entre 40 et 70 ne veut pas dire qu'il y aura 30 personnes abandonnées sur le bord du terrain parce qu'il y a aussi dans ces 30, des personnes qui sont affectées à des services marchands, tels que les ports ou la formation. Il y a tout un travail à faire encore avec les Directeurs Généraux pour aller plus loin dans cette formalisation des fonctions support dont on prendra les décisions finales au mois de juin prochain puisqu'il faut rentrer dans une procédure normale d'identification des postes et de publicité d'ouverture de postes pour arriver à ce chiffre que nous avons présenté à l'Assemblée Générale.

On est bien dans cette démarche qui n'est pas simple. Elle concerne, la communication qui n'a jamais été faite jusqu'à maintenant sur le plan régional, elle concerne bien entendu les ressources humaines, elle concerne surtout la gestion et les finances et on ouvre un service d'expertise pour aller chercher des financements européens et notamment gérer les dossiers concernant les fonds européens et un aspect juridique qui est apporté au réseau. Voilà comment on organise dès 2019 cette mutualisation.

Enfin, sur la partie stratégie d'organisation, le Cabinet Deloitte est arrivé avec six scénarii : le premier où l'on ne faisait rien et on allait dans le mur, le deuxième où l'on allait vers la mutualisation, on retient bien entendu ce deuxième scénario, le troisième concernait les fusions de CCI sur trois grandes régions et on revenait à la Franche-Comté d'une part, à un bloc CCI 21 et CCI 71 et un autre bloc CCI 58 et CCI 89 qui ne m'agréent pas, mais qui est la volonté d'un certain nombre de CCI. Donc, dans un premier temps on va vers des fusions, pour ceux qui veulent fusionner. Moi-même, j'étais sur un cinquième scénario qui aurait pu être volontaire à savoir, créer un Etablissement unique régional et avoir des CCI dites locales. On me taxe de centralisme en présentant cela, et Dieu sait si ma profession de foi n'était pas centralisatrice ! Pour moi, ce n'est pas centralisateur mais cela représenterait plus qu'une comptabilité, on n'a plus que 550 personnes à gérer aujourd'hui donc on en aura encore beaucoup moins, cela paraissait s'imposer tout en laissant une autonomie, donc une indépendance aux CCI Territoriales en privilégiant bien entendu la proximité territoriale, mais ce modèle-là n'est pour l'instant pas retenu mais nous permettait, selon les simulations du Cabinet Deloitte, d'équilibrer dès 2021, avec bien entendu un certain nombre de réductions d'effectifs et de non remplacements des départs.

Pour l'instant, on s'est arrêté sur une deuxième partie de délibération concernant cette stratégie d'organisation. On va passer par des « crashs test » ce printemps pour prendre une décision, puisque cela va changer notre schéma directeur et par conséquent notre schéma d'organisation et de moyens. Donc, n'ayant pas réussi à avoir un consensus, on passe par ce stade de crashs test CCIT par CCIT, voire fusion par fusion, de façon à y voir plus clair par ce que le Cabinet Deloitte n'avait raisonné qu'en consolidé régional et n'était pas rentré dans le détail

de chacune des CCIT. Or, la situation est la suivante : certaines CCIT qui ont des revenus immobiliers se disent capables de passer le cap ou veulent rester indépendantes, d'autres sont en train de se rapprocher et enfin, d'autres ne savent pas où elles se trouvent. Il faut donc que l'on passe par cette étude de « crashs test » que l'on veut mener d'ici le mois de mai de façon à ce que l'on puisse prendre une décision définitive sur le mois de juin. Je redoute que ma vision ne soit pas celle qui sera retenue, que ce ne soit qu'une étape intermédiaire et que je sois en avance de phase et que l'on ne soit pas prêts pour la prochaine mandature, car l'objectif initial était bien que l'on arrive à un réseau en situation d'exploitation pour la prochaine mandature.

Voilà ce que je souhaitais dire à ce stade. Il reste encore beaucoup de travail, il reste à convaincre encore beaucoup de nos collègues. On n'est pas les seuls dans ce cas, on est a priori les plus avancés en France, à part les Hauts de France qui est le modèle sur lequel je me proposais de nous aligner avec un management collégial et beaucoup plus de collaboratif, l'idée étant d'avoir des pôles de compétences qui puissent mettre à disposition de l'ensemble du territoire une offre harmonisée sur l'ensemble de la grande région, d'avoir un pôle mutualisé qui pouvait être suivant les spécialités, géré par une CCIT ou une autre. Dans mon esprit, ce n'est jamais au niveau central ou régional qu'il faut gérer tout cela. C'est bien une participation collective à cette gestion dans laquelle on voulait rentrer et sur laquelle on a quelque mal à convaincre ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON : « Merci Rémy pour ces précisions. On partage les mêmes craintes que toi concernant les délais malheureusement, mais on espère tout de même faire le maximum pour essayer de progresser le plus possible.
Nous allons modifier légèrement le déroulement de notre ordre du jour de notre séance puisque Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil Départemental ayant des obligations, nous allons leur donner la parole ».

******

INTERVENTION DE MONSIEUR RICHARD VIGNON, PREFET DU JURA

Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura, fait l'intervention suivante : « Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de vous saluer collectivement et de m'excuser en même temps parce que je suis attendu à 18h30 pour une visioconférence avec le Préfet de Région qui veut recueillir l'avis des Préfets sur le Grand Débat National.
Nous avons recueilli, dans chaque département, l'ensemble des contributions, les cahiers d'initiative citoyenne et aussi les contributions des grands débats qui ont eu lieu ; d'ailleurs je m'aperçois Monsieur le Président, que la CCI a apporté sa propre contribution dont je découvre les recommandations et je vous en remercie. Vous m'avez demandé précisément de dire un mot sur ce Grand Débat National et vu le temps qui m'est imparti, je vais me concentrer sur ce thème.
Le mouvement des « gilets jaunes » sur le département du Jura, s'il n'a pas été violent a quand même été particulièrement actif notamment sur Dole, Lons-le-Saunier au début, mais particulièrement sur Dole où d'ailleurs cela continue avec des manifestations régulières dans le centre-ville tous les samedis, ce qui perturbe l'activité économique et notamment celle des commerçants. J'ai mis en place très rapidement, avec Denis GIROUDET Directeur Départemental des Finances Publiques ici présent, une cellule d'urgence qu'il pilote avec la DIRECCTE et un certain nombre de partenaires comme l'URSSAF pour que l'on puisse agir dès lors qu'un commerce se trouverait dans une situation financière de trésorerie extrêmement tendue. Nous

n'avons pas eu beaucoup de dossiers à traiter, mais nous en avons eu quelques-uns et enfin ces dispositions visaient surtout à ce que nous soyons présents si jamais il devait y avoir des situations difficiles. Il y a quand même eu un impact. Je suis en possession des chiffres : plus de 44 000 heures de chômage partiel ont été demandées suite à ce mouvement et l'État a déjà en partie indemnisé plus de 50 000 €. Le Ministre de l'Economie et des Finances a indiqué que l'Administration Fiscale -Monsieur le Directeur, je parle sous votre couvert- pourrait procéder à des remises gracieuses de créances fiscales aux commerçants les plus pénalisés qui en font la demande directe sur le site de la DDFIP, et si vous le souhaitez, Monsieur Denis GIROUDET pourra vous en dire davantage. Il y a aussi une aide exceptionnelle qui est à l'adresse des collectivités à laquelle Dole, particulièrement touchée, a déjà répondu ; elle vise à aider des actions de promotion que les villes souhaitent mettre en œuvre.
Voilà ce qui est fait pour le moment sur le plan économique.
Sur le Grand Débat lui-même, encore une fois je vous remercie d'y avoir participé. Nous avons eu 56 débats dans le Jura, ce qui ramené au nombre d'habitants est plutôt une bonne chose, organisés pour moitié par des élus qui ont pris l'initiative ou par d'autres, des citoyens, des associations ou des corporations. Concernant les cahiers de doléances, environ la moitié des communes en ont ouvert un ce qui nous positionne parmi les départements les plus actifs même si les cahiers ne sont pas trop remplis pour tout vous dire. Dans les grandes communes, il y a de nombreuses observations et demandes : si ma mémoire est bonne, il y a eu 263 cahiers ouverts et 50 d'entre eux nous sont revenus vierges. Vous le savez, il est prévu une restitution du Grand Débat au niveau national. Aujourd'hui, les cahiers sont remontés au niveau central, les contributions ont été mises sur la plateforme et tout cela est en train d'être analysé, j'imagine afin de pouvoir éclairer le gouvernement sur les dispositions qui sont à prendre ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON : « Merci Monsieur le Préfet. On a bien compris que les semaines à venir n'allaient pas être forcément simples, tout comme la réponse à apporter à ce Grand Débat National. Je donne maintenant la parole à Monsieur le Président du Conseil Départemental du Jura ».

******

INTERVENTION DE MONSIEUR CLEMENT PERNOT, PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU JURA

Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura : « De quoi voulez-vous que je vous parle, Monsieur le Président ?
Monsieur le Préfet, nous avons nous aussi organisé un Grand Débat à Champagnole. D'ailleurs, c'est le débat où il y a eu le plus de monde. Vous voyez, comme quoi, mais c'est surtout parce que je l'avais organisé ... sans prétention.

Moi je crois qu'il y a une chose qu'il ne faut plus laisser dire parce que je crois que c'est une base de bon nombre de nos maux, c'est que depuis 40 ans, il ne se fait rien. Les médias ne cessent de répéter cela. Ça arrange le gouvernement en place parce qu'il jette ainsi l'opprobre sur la gauche et la droite se faisant une virginité en disant que pendant 40 ans, il ne s'est rien fait. Et justement, lors de ce débat je n'ai cessé d'interpeller un certain nombre de personnes en leur disant « mais ton enfant n'est pas allé à l'école durant ces 40 dernières années ?, elle n'était pas gratuite ? ». Donc vous voyez, il faut revenir à ces fondamentaux-là. Et la salle des fêtes, elle s'est construite en quelle année ? En 2000, donc il n'y a pas des gens qui ont décidé que cela se construise ? Personne n'a donc rien fait pendant ces 40 dernières années ?

Vous voyez, c'est cela qui est terrifiant. Une espèce de négation du tout, et surtout de tout ce qui a été fait. Donc, agissez en conséquence pour ne pas être complice de ces discours-là. Je vois aussi bon nombre de personnes, des intelligences reconnues, rentrer aussi rapidement dans ce genre de discours et c'est assez affligeant.

Donc, il y a une chose qui s'est faite durant ces dernières années, c'est l'Aéroport. Il a été construit il y a bien longtemps, il était propriété de l'Etat jusqu'en 2007. En 2007, l'Etat a décidé de s'en départir, il a interrogé le Président de la Région (sans compensation enfin bon) donc les Collectivités Locales ont été sollicitées, la Région a refusé bien évidemment. Le Président du Conseil Départemental lui s'est donc trouvé face à un dilemme, soit abandonner cet équipement tout en en assurant la maintenance pendant au moins trois ans, soit essayer de reprendre l'affaire, partant du principe qu'on aurait besoin d'un équipement de cette nature d'autant plus qu'on venait de nous refuser la branche sud du TGV. Il a décidé de nous réunir, je m'en rappelle j'étais présent, au mois de décembre c'était la période de Noël pour justement que nous nous offrions un bel aéroport. Cet aéroport a été récupéré, il avait un fonctionnement assez minime puisque les premières DSP qui ont été signées avaient un engagement maximum à 30 et quelque 1000 passagers et à partir de là, on avait des mouvements somme toute traditionnels qui tournaient plus autour des 5 000 que des 30 000 avant qu'un de mes prédécesseurs décide de lui donner une activité et cette activité, ma foi, s'est construite sur une participation avec Ryanair, c'est-à-dire un mouvement low cost. J'insiste à nouveau sur la manière dont s'est construite l'activité de cet aéroport parce qu'avant on peut dire qu'il n'y avait pas d'activité. L'activité qui s'est construite, elle s'est construite sur le low cost et quasi uniquement sur le low cost. Jusqu'en 2015, nous sommes montés jusqu'à 150 000 voyageurs, donc tout le monde battait des mains mais enfin ces 150 000 voyageurs étaient principalement à la charge des jurassiens, c'est pour ça quand même qu'à un moment donné quand on est arrivé on s'est quand même interrogé sur le bien-fondé de continuer une telle dépense, sachant qu'elle ne concernait que 10 % de nos concitoyens puisque grosso modo les chiffres varient guère, seuls 10 % des jurassiens utilisent l'équipement. Vous me direz oui mais ça fait une entreprise sur le territoire jurassien, j'entends, il y a 60 salariés, j'entends, ceci étant elle est quasi à la charge du Département et donc ça ne peut pas durer sachant que le contributeur devrait être la Région, je crois que là-dessus tout le monde s'accorde à cela, bon.
En arrivant en 2015, on a décidé d'engager les discussions sachant que la situation était bien entamée si je puis dire, pas bien entamée au sens positif du terme mais au sens négatif du terme, puisque les relations entre mon prédécesseur et la Présidente de Région n'étaient pas au beau fixe si l'on peut dire, ils ne sont pas partis avec Ryanair ensemble et je ne crois pas qu'ils le feront, mais enfin toujours est-il que ça n'a pas aidé à la résolution des problèmes puisque, moi, quand je me suis présenté à elle, dès le début elle m'a laissé entendre que le low cost ça ne l'intéressait pas.
Donc, avec ma majorité, nous avons décidé de limiter l'activité à 100 000 passagers et en accord avec les exploitants, parce que c'est facile d'augmenter le trafic mais tout le monde en a bien conscience, il suffit d'appeler Ryanair enfin ceux qui les connaissent, se mettre en relation avec eux, ouvrir une, deux, trois lignes supplémentaires et vous pouvez augmenter de 150 000, 200 000, 300 000, 400 000 ... sauf que chaque fois que vous avez un passager supplémentaire, c'est 20 € de plus ; alors, ça fait pas beaucoup comme ça 20 € de plus, mais 20 € fois 200 000 ça commence à faire des sous, fois 300 000 ça en fait encore plus, fois 400 000 encore plus, c'est pour cela quand je pense que certains hurluberlus pensent à des chiffres autour d'un million, mais vu la structure du financement de cet équipement je me dis qu'on est dans un délire parfait. S'il fallait mettre 20 millions, 20 millions c'est le prix d'un collège je l'indique au passage parce qu'on en a déjà mangé un avec cette affaire d'aéroport à 23 millions, bon bref je n'insiste pas. Donc, aujourd'hui, on a maintenu un volume d'affaires parce que je partais du principe en négociant ainsi qu'on pouvait arriver à une quadrature du cercle, c'est-à-dire repasser le

« bébé » à la Région dans des conditions acceptables puisque moi je n'ai pas d'animosité particulière avec la Présidente et finalement après avoir démontré justement que cet aéroport était viable dans une logique low cost et qu'on pouvait même envisager à partir de cette première amorce des développements d'une autre nature. Donc pour moi, tout pourrait aller dans le meilleur des mondes sauf que là, on arrive en fin de DSP ce qui oblige les gens à se mettre autour de la table et les discussions sont quand même un peu serrées.

Voilà Mesdames et Messieurs, si vous n'avez pas d'autres questions. Bonne continuation, bon travaux, et n'oubliez pas que la CCI n'existe pas depuis hier et qu'elle travaille depuis de nombreuses années au bien-être de chacun. Parce que contrairement à ce qui se dit, il ne s'est pas rien fait durant les 40 dernières années. Merci et à bientôt ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON : « Nous allons maintenant faire un bilan d'activité après ces nouvelles concernant l'aéroport.
En termes d'activité commerciale, nous avons atteint pour l'année 2018 l'objectif fixé sans difficulté, comme le disait le Président Clément PERNOT, de 100 000 passagers et aujourd'hui la notoriété est telle qu'il est assez simple d'assurer le remplissage puisque malgré quelques difficultés dues aux grèves, causes techniques ou problèmes de météo, nous sommes arrivés à 107 000 passagers pour cette année. L'activité était donc conforme aux objectifs, il n'y a pas eu de problèmes particuliers. Comme le Président vous l'a dit, limiter aux environs de 100 000 passagers pour une question de limitation de dépenses associées.

Un peu plus dans le détail, Dole-Porto est toujours la destination principale puisqu'avec trois rotations par semaine, on maintient plus de 90 % de remplissage donc pas de souci de ce côté-là. Dole-Marrakech, avec deux rotations par semaine, connait un taux de remplissage de 92 %. Dole-Fès a connu une baisse due au problème de grève essentiellement, mais malgré tout a toujours un bon taux de remplissage à 92,6 %. La ligne saisonnière sur Bastia fonctionne toujours bien avec 2 952 passagers et + 9,8 % par rapport à l'année précédente avec un taux de remplissage satisfaisant pour la compagnie Air Corsica à hauteur de 75,3 %. On a constaté également une amélioration et un développement des vols charters et cela, grâce au travail des tour-opérateurs et des agences de voyages. Une belle évolution constatée entre 2017 et 2018 où nous sommes passés de 4 474 à 5 662 passagers. De ce côté-là, les choses évoluent dans le bon sens et tout cela est bien puisque ce ne sont pas des vols low cost bien entendu. Concernant Londres, il avait été décidé de lancer cette ligne avec une rotation par semaine, l'exercice était un peu ambitieux et pas simple, pour essayer de développer les flux « entrants » pour le Jura, avec un gros travail de communication sur l'attractivité que pouvait représenter le Haut-Jura. On a pu constater un taux de remplissage assez satisfaisant pendant la période des vacances avec 91,3 %, malheureusement hors vacances, on constatait une chute assez sensible de remplissage. Il était évoqué une possibilité de poursuivre cette ligne pour la période d'été, mais aujourd'hui on n'a absolument aucune certitude à ce niveau-là.

Concernant plus précisément la fin de Délégation de Service Public puisque maintenant c'est une année importante, on arrive en fin de DSP qui se termine à la fin de cette année. Pour ce qui est des vols, aucune négociation ne sera faite de la part de la SEADJ concernant des engagements qui iraient au-delà du 30 octobre 2019 puisque cela correspond à la fin de saison et nous allons laisser le soin au nouvel exploitant de la DSP de négocier les autres vols pour l'année suivante. On ne peut pas se permettre de faire cela à leur place.

Le Conseil Départemental est en train d'étudier les candidatures. Deux candidatures ont été retenues pour la prochaine DSP : il s'agit de la société EDEIS qui exploite actuellement la plateforme de Dijon et l'autre candidat est un consortium SELAR à l'intérieur duquel se trouvent

la CCI de Brest et la CCI de Marseille qui ont eu l'occasion de nous approcher pour évoquer cela. Avant de développer plus long là-dessus, vous informer quand même qu'au niveau de l'aéroport, on se prépare à quelques audits de contrôle qui sont bien naturels en fin de DSP, ces audits porteront sur la sécurité, la sûreté et sur les obligations de maintien concernant la certification européenne. Pour l'instant, tout se passe correctement. On a déjà eu un premier audit en février de cette année où l'on n'a pas noté d'écart particulier si ce ne sont que quelques écarts documentaires qui concernaient essentiellement la société SERIS qui elle, je vous le rappelle, a en charge la sûreté de l'aéroport.

Je reviens donc sur la prochaine Délégation de Service Public. Les deux candidats qui ont été retenus ont déposé leur dossier pour le 25 mars 2019.
Encore une fois je le dis, c'est l'import qui va être le point important à l'avenir pour assurer la pérennité du trafic commercial de cette plateforme et puis parallèlement à cela, le développement d'activités annexes bien entendu qui ne sont pas neutres dans un compte d'exploitation.
Voilà ce que je peux vous dire pour l'instant. Pas beaucoup plus de choses en attendant le résultat de l'étude menée par le Conseil Départemental pour savoir qui l'emportera et on verra un petit peu plus en détail comment va s'organiser tout cela.
Voilà pour ce qui est de l'aéroport ».

Jean-Pascal FICHERE : « Je souhaite intervenir, si vous me le permettez, en ma qualité de Président du Grand Dole. Je crois qu'effectivement la difficulté dans ce dossier est de mettre tous les partenaires autour de la table. On a entendu les chiffres tout à l'heure avec beaucoup de passagers qui sont issus de la Côte-d'Or, du Doubs, de la Saône-et-Loire et moi je regrette que les départements justement visés ne soient pas autour de la table pour discuter de cette Délégation de Service Public. Pour tout dire, le Grand Dole n'est pas non plus associé à ces discussions et j'apprends même aujourd'hui qu'il pourrait être sollicité pour contribuer à hauteur de 20 % pour le fonctionnement des lignes, ce qui est évidemment hors de question car le Grand Dole n'en a pas du tout les moyens. Le développement de l'aéroport se fera, avant toutes les études que l'on pourra réaliser, à partir du tourisme. La chance que nous avons aujourd'hui d'être associés avec la Bourgogne nous permet d'avoir un tourisme viticole qui est très puissant. Je pense que le véritable tourisme à développer est plus celui-là que celui axé vers la montagne, car les gens ne viendront pas faire du ski en atterrissant à Dole. Il faut donc vraiment travailler avec les régions viticoles et la grande région et pour cela, il faut que tout le monde soit autour de la table. Ce dont j'ai peur en travaillant la future DSP chacun dans son coin, c'est que les gens auront le beau rôle de dire qu'ils n'ont pas été associés aux discussions et ce sera difficile ensuite de raccrocher les wagons. Je ne sais pas trop comment va se terminer cette négociation, mais je tenais quand même à en parler ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON : « Il faut préciser quand même que la CCI n'est pas associée aux réflexions, ce qu'elle déplore également ».

Luc DREVET : « On a ce sujet de la non convergence immédiate des deux délégations de service public, celle de Dole et celle de Dijon, ce qui est tout le problème ».

Jean-Pascal FICHERE : « Je pense que tout le monde avait une volonté de se projeter, car huit ans c'est très rapide pour une DSP. Je pense qu'il y avait quand même au moins l'opportunité, qui reste encore d'actualité, d'avoir des projections sur du long terme. Il faut voir ce que l'on veut en faire et aujourd'hui on a du mal. Il est vrai que la Région n'est pas très claire dans ses réponses. Elle soutient beaucoup le tourisme bien logiquement mais on ne voit pas bien les retombées que l'on peut en tirer. Il est vrai qu'à Dole nous manquons de capacités d'accueil. On

veut développer du tourisme à haut niveau, mais parmi tous les contacts que l'on peut avoir, les investisseurs potentiels attendent le résultat de la DSP et c'est bien logique. Nous sommes un peu dans une impasse ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON : « Ce qui est dommage, c'est que cette situation peut aboutir à une solution de repli puisqu'elle est évoquée et l'on perdrait encore huit ans qui vont encore effectivement coûter cher, avec toutes les critiques qui vont tomber, alors que l'on a la conviction que cet outil a un potentiel. Simplement, il faut innover un peu et il y a des choses qui nous paraissent tout à fait possibles. Voilà pour l'aéroport qui est toujours un sujet qui passionne ».

******

PRESENTATION DU PROGRAMME « TERRITOIRES D'INDUSTRIE »

Le Président Jean-Pierre PARIZON donne la parole à Jean-Pascal FICHERE, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Jean-Pascal FICHERE : « La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a été sollicitée par la Région qui a retenu un certain nombre de « Territoires d'Industrie ». Dans la première mouture, aucun territoire jurassien n'était éligible et aujourd'hui, sans doute après discussions, deux territoires le sont, à savoir le Haut-Jura et le Grand Dole. L'idée est de flécher un certain nombre de budgets et les concentrer sur des projets qui pourraient émaner des territoires. L'intérêt de cette démarche est d'être participative entre les élus d'une part et les industriels d'autre part, pour arriver à développer autour de quatre axes que sont la simplification, l'innovation, le recrutement et l'attraction territoriale.
Le 5 avril prochain aura lieu sur le territoire de Dole une réunion visant à ouvrir les débats, animée par une co-présidence avec la Vice-Présidente chargée du développement économique du Grand Dole et le Directeur d'Eqiom. Voilà brièvement exposé le programme ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON remercie Jean-Pascal FICHERE et donne la parole à Martin PAGNIER, qui travaille à temps partagé comme Développeur Territorial à la CCI du Jura et Chargé de Mission au Grand Dole.

Martin PAGNIER : « Le dispositif a été lancé par le Premier Ministre et bénéficiera à 136 territoires vers lesquels plus de 1,3 milliards d'euros seront fléchés. L'objectif est d'accélérer le développement des territoires à forte dimension industrielle et relancer les dynamiques industrielles de la France. Comme l'a évoqué Jean-Pascal FICHERE, en région Bourgogne Franche-Comté huit territoires ont été, au départ, labellisés directement et il a été décidé lors d'un comité de pilotage régional d'intégrer 3 autres territoires selon différents critères.
Dans le Jura, deux territoires ont été labellisés : le territoire « Haut-Jura » qui englobe 4 EPCI, les Communautés de Communes Champagnole-Nozeroy-Jura, La Grandvallière, Haut-Jura Arcade et Haut-Jura Saint-Claude. Le Grand Dole, pour sa part, a été intégré au dispositif lors du premier comité de pilotage régional du 25 janvier 2019.
La démarche repose sur trois principes généraux : un ciblage des projets qui se déclinent en 5 à 10 actions, une gestion décentralisée puisque les projets sont gérés et animés par les acteurs locaux et une concentration des moyens financiers, administratifs, techniques et humains des services de l'État et de la Région, la Banque des Territoires, BPI, Pôle Emploi.

En termes de mise en œuvre, il y a trois niveaux de gouvernance avec un comité de pilotage national, un autre au niveau régional et un comité de projets territorial. Ce dernier est présidé par un binôme qui est composé d'un élu et d'un industriel.
La démarche est contractualisée pour une durée de 4 ans avec le territoire industriel, la Région, l'État et les différents partenaires du territoire, et le plan d'action doit faire échos aux 4 grands axes définis au niveau national qui sont, simplifier, innover, recruter et attirer. Ces 4 grands axes sont déclinés ensuite en un panel de mesures validées par l'État et les partenaires.
Enfin, comme l'a rappelé Jean-Pascal FICHERE, le premier comité de projets « Grand Dole Territoires d'Industrie » aura lieu le 5 avril prochain ; une trentaine d'entreprises industrielles ainsi que les partenaires institutionnels ont été conviés. L'objectif à terme sera de contractualiser avant l'été ».

Daniel LEPRE, Directeur du Développement des Entreprises et de la Transformation Numérique : « Ce que je peux ajouter par rapport à cette démarche, c'est que l'on peut souligner la volonté de mettre l'accent sur les territoires industriels forts situés en zones rurales. Concernant le Jura, le Grand Dole a sans doute un peu d'avance par rapport au Haut-Jura dans la mesure où il regroupe plusieurs intercommunalités qui doivent mettre en place une gouvernance et un pilotage communs ».

Serge LACROIX, 1er Vice-Président de la Commission Développement économique et mutualisation au sein de la Communauté de Communes Jura Sud : « Je suis un peu surpris des choix qui ont été faits. Que deux territoires soient retenus sur le Jura je peux le comprendre, mais que Champagnole fasse partie du Haut-Jura c'est nouveau, alors que Moirans en Montagne n'en fait pas partie. Dans cette période où l'on parle de fusion des communautés de communes, le Haut-Jura se sent complètement délaissé si Jura Sud ne part pas avec le Haut Jura. Même si Jean-Pascal FICHERE sait que j'ai une affection particulière pour les élus de Dole, un territoire doté d'un aéroport qui accueille plus de 100 000 voyageurs par an n'est pas pour moi un territoire rural. Je pense que les choix, comme d'habitude, se sont faits de façon un peu bizarre. J'ai eu l'occasion d'en parler à Monsieur le Préfet. Que nous n'ayons pas été informés de cette manœuvre, je trouve cela un peu lamentable. J'ai l'habitude de dire les choses, donc je vous le dis et la presse n'est pas obligée de mettre mon intervention en « off ».

Jean-Pascal FICHERE : « J'avoue que je ne connais pas du tout le processus qui a conduit aux choix, mais je partage l'analyse et il n'est pas normal que Jura Sud ne soit pas intégré dans la zone du Haut-Jura car elle possède un tissu industriel fort ».

Luc DREVET : « La CCI du Jura participe aux travaux du comité de pilotage du projet à Dole. Nous verrons ce qu'il en est dans le Haut-Jura. Naturellement, nous avons été un peu surpris et Rémy LAURENT le sait bien, par le faible affichage du réseau au niveau du comité national, c'est un fait. On espère que dans la mise en œuvre des projets, au-delà de la partie gouvernance, vous saurez solliciter une équipe qui a fait ses preuves et qui connaît bien le tissu industriel ».

Rémy LAURENT, Président de la CCI Bourgogne Franche-Comté : « Si je peux me permettre, notre Président national, Monsieur Pierre GOGUET, a tout essayé pour être au tour de table et il n'a pas été entendu, car nous n'avons que des agences publiques et nous ne sommes, dans ce cas-là, pas considéré comme un Etablissement public ce qui paraît assez bizarre ; on l'est de temps en temps, mais pas toujours.

Sur le plan régional, nous avons été automatiquement intégrés aux comités de pilotage ce qui signifie que la Région a joué le jeu. La plupart des EPCI que nous avons saisis par courrier en leur proposant les services des CCIT ont répondu favorablement jusqu'à maintenant à ma

connaissance. Cela veut dire que nous sommes au tour de table, mais derrière que proposons-nous ? Nous sommes capables de proposer un certain nombre de services, mais toutes ces fiches actions, il va falloir les financer. Or, au tour de table jusqu'à maintenant ne sont que des institutions publiques, la Banque des Territoires pour la Caisse des Dépôts et Consignations, BPI, voire l'ADEME de temps en temps et ça s'arrête-là. Donc, c'est un dispositif parmi d'autres que l'on nous présente comme nouveau, on est en mode projet, on part des territoires, mais en fait on vient superposer les territoires d'innovation, les projets régionaux d'investissement et de compétences (PRIC). Tout le monde va chercher des fonds dans ces dispositifs en espérant trouver de quoi financer des projets qui sont déjà dans les tiroirs. Je m'inquiète d'entendre que le Haut-Jura n'est pas encore organisé car la remise des dossiers doit être effective pour le mois de juin au plus tard, or ils étaient présents au tour de table lors du comité de pilotage de janvier en Région. S'ils n'ont pas compris qu'il fallait aller un peu plus vite, c'est un peu dommage. Certains, comme le Grand Chalon, ont déposé leur dossier le jour même. Donc il y avait ceux qui étaient en avance de phase, informés, et tous les autres qui ont découvert le dispositif petit à petit. Ce n'est pas pour autant que les projets vont sortir par le haut, me semble-t-il. Je pense qu'il faut plutôt réduire les ambitions et avoir des projets bien ficelés.

Concernant la simplification, la région Bourgogne Franche-Comté était en avance de phase sur des autorisations données dans le cadre d'industrie où tous les services de l'État donnaient le cahier des charges auxquel il fallait répondre. Nous avons été pionniers à ce niveau et 10 dossiers ont été présentés, cela signifie que l'on sait faire. Mais quand on voit la difficulté du dépôt de dossier d'Afuludine sur Dole, traité comme Seveso, c'est ce genre d'exercice qu'il faut pointer du doigt, montrer les difficultés administratives et proposer des simplifications. C'est sur des exemples de ce type qu'il faut faire bouger l'Administration par rapport à cette simplification, me semble-t-il ».

Serge LACROIX, 1er Vice-Président de la Commission Développement économique et mutualisation au sein de la Communauté de Communes Jura Sud : « Comme vous le dites Président, il y a deux vitesses. Il y a les grandes agglomérations à l'image du Grand Chalon ou de Dole à un degré moindre qui sont au courant de ces dossiers structurants et stratégiques avant les autres. Et nous les petites collectivités, quand nous commençons à être informées les dossiers sont déjà retenus, c'est donc un peu compliqué pour nous ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON remercie les intervenants et propose de poursuivre par la présentation du programme « Action Cœur de Ville ».

******

PRESENTATION DU PROGRAMME « ACTION CŒUR DE VILLE»

Le Président Jean-Pierre PARIZON donne la parole à Daniel BOURGEOIS, 1er Adjoint délégué à l'urbanisme et aux Affaires Domaniales à la Ville de Lons le Saunier et Olivier MARTIN, pour illustration de « l'action Cœur de Ville » sur Lons le Saunier.

Daniel BOURGEOIS, 1er Adjoint délégué à l'urbanisme et aux Affaires Domaniales à la Ville de Lons le Saunier : « Merci Monsieur le Président, Mesdames les Sénatrices, Mesdames, Messieurs. Je vais donner très vite la parole à Olivier MARTIN pour une présentation de ce programme en sa qualité de directeur du projet « cœur de ville » de Lons-le-Saunier et agglomération. Vous allez le voir dans sa présentation, le projet qui a été retenu par le

Gouvernement, parmi les 220 000 sur le territoire national depuis 2018, va jusqu'au centre de Montmorot. Je donne la parole à Olivier MARTIN, Directeur Adjoint aux Services Techniques de la Ville de Lons le Saunier et Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA) ».

Olivier MARTIN, Directeur Adjoint aux Services Techniques de la Ville de Lons le Saunier et ECLA fait une présentation détaillée du programme « Action Cœur de Ville » à l'aide du diaporama annexé au présent compte-rendu.

Le Président Jean-Pierre PARIZON remercie Olivier MARTIN pour cette présentation du programme « Action Cœur de Ville ».

******

ACTUALITE DE L'ACTION D'ACCOMPAGNEMENT DES CEDANTS/ REPRENEURS DE LA CCI DU JURA

Le Président Jean-Pierre PARIZON donne la parole à Emilie ANDRIEUX, Conseillère Entreprise au sein de la Direction des Entreprises et de la Transformation Numérique de la CCI du Jura.

Emilie ANDRIEUX : « Bonsoir à toutes et tous. Je suis Émilie Andrieux, Conseiller entreprise à la CCI du Jura depuis juin 2018 après 15 années passées dans le réseau bancaire. J'ai rejoint la CCI pour faire de l'accompagnement aux entreprises et notamment l'une de mes missions principales est focalisée sur la transmission/reprise. Je vais vous présenter brièvement les outils et les actions que nous menons en termes de transmission/reprise au sein de la CCI du Jura.
Il faut savoir que dans moins de 10 ans sur notre territoire, plus de 2 000 entreprises représentant 15 000 emplois directs seront à reprendre du fait du départ à la retraite de leurs dirigeants. Ces chiffres révèlent les enjeux que représente, pour les années à venir, la transmission d'entreprise. C'est dans ce contexte que la CCI du Jura a pris le parti de renforcer l'accompagnement dans ce domaine.
En 2017, la CCI Bourgogne Franche-Comté a rejoint le réseau national Transentreprise qui est une plateforme en ligne qui permet aux entreprises du commerce, de l'artisanat, de l'hôtellerie restauration, de négoce, mais aussi de l'industrie de puiser dans l'offre de cession détaillée et visible au niveau national. Ce dispositif intègre l'ensemble des processus d'aide à la transmission/reprise, fonctionne avec 78 départements, rassemble 350 conseillers des Chambres de Commerce et d'Industrie et des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, rassemble plus de 1 900 partenaires professionnels (avocats, agents immobiliers, experts-comptables) et diffuse plus de 8 000 offres et enregistre en moyenne 45 000 connexions par mois.
Pour sa part, la CCI du Jura organise un accompagnement personnalisé pour les cédants en leur permettant de faire un diagnostic de l'entreprise. Ce dernier leur permet de se poser les bonnes questions sur la cession : l'entreprise peut-elle être cédée en l'état ? Y a-t-il des points d'amélioration ? Le cédant est-il prêt à les améliorer ? Ce diagnostic est réalisé par les conseillers entreprise spécialisés en transmission. Nous aidons au montage d'un dossier qui permet de présenter l'entreprise à un repreneur potentiel et d'aider à la négociation qui arrivera par la suite. Dans une seconde phase, nous accompagnons le cédant dans la mise en relation avec les repreneurs potentiels qualifiés, par le biais de nos bases consulaires mais aussi avec tous les partenaires avec lesquels nous travaillons. Nous pouvons également accompagner le cédant sur les premiers entretiens qui se déroulent avec le futur repreneur.
Enfin, nous intervenons aussi auprès des repreneurs par le biais du dispositif « Visa Reprise », qui est un dispositif de détection, labellisation et accompagnement des candidats repreneurs à

fort potentiel se destinant la reprise d'entreprises de plus de 10 salariés. Pour terminer, en matière d'accompagnement à la reprise plus classique, nous intervenons dans le montage de dossiers à la reprise mais aussi à l'accompagnement sur les aides financières et enfin, nous orientons vers les différents partenaires qui entreront dans la boucle de la reprise d'entreprise. Je vous remercie ».

******

ACTUALITE ECONOMIQUE ET MONETAIRE

Le Président Jean-Pierre PARIZON, donne la parole à Denis GIROUDET pour un point de conjoncture territoriale.

Denis GIROUDET, Directeur Départemental des Finances Publiques : « Merci Monsieur le Président. ».
Quelques données économiques rapides. Concernant le chiffre d'affaires tous secteurs confondus, du quatrième trimestre 2018 par rapport au quatrième trimestre 2017, la Franche-Comté est à +1,3 % et le Jura à + 4,34 %. Cela fait plusieurs mois que le Jura arrive en tête dans la région. Le chiffre d'affaires global jurassien sur une période glissante de 12 mois est au 28 février 2019 à 10 milliards 645 millions, avec + 5,27 % par rapport à 2018 et + 12,52 % par rapport à 2017. Le deuxième chiffre important concerne le commerce extérieur comprenant les livraisons intracommunautaires et les exportations avec 1 milliard 165 millions, ce qui représente + 6,97 % par rapport à la même période de 2018 et + 41,22 % entre 2019 et 2017.
Si l'on détaille le chiffre d'affaires par secteurs : + 11,47 % pour l'agriculture, + 8,85 % pour l'industrie, + 5,11 % pour le commerce et sur une période glissante de 3 mois, + 3,77 %. Le Préfet parlait de l'effet « gilets jaunes », en tous cas, on ne le voit pas au niveau macro-économique sur le Jura. Il y a eu des entreprises du commerce en difficulté sur Dole et la périphérie de Lons-le-Saunier (Chantrans) mais nous avons, au niveau des délais et des remises gracieuses, peu de demandes.
La construction est à + 2,78 % et l'hébergement/restauration à + 4,75 %. Les chiffres sont bons.
Concernant la TVA encaissée par mes propres services dans le Jura, elle représente 359 millions d'euros en 2019 contre 336 millions en 2017 : Lons-le-Saunier + 3,20 %, Dole + 6,98 % et Saint-Claude - 0,29 %. Cela fait quelques mois que, sans plus d'explications, Saint-Claude est quasiment atone.
Les recettes fiscales rentrent dans le Jura. Je peux dire également que cette bonne activité économique se traduit sur les ressources fiscales des collectivités, notamment les EPCI et le Département. Je viens de notifier à chaque président d'EPCI et du Conseil Départemental ce que l'on appelle la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) qui est en augmentation d'environ + 7 % en 2019 par rapport à 2018.
Le dernier chiffre concerne la taxe sur la publicité foncière qui est toujours en hausse avec 28 millions en 2019 contre 4 millions en 2017, les ventes totales représentent (7 229) + 1,91 % et les réquisitions financières qui sont les demandes des notaires, 26,67 %, notaires qui connaissent une activité importante depuis le début de l'année.
Monsieur le Préfet a parlé du Grand débat et des éléments de finances publiques. Sur le site du Grand Débat, sur l'onglet fiscalité, il y a une fiche préparée par Bercy qui explique que pour 1000 € dépensés en France, 575 € concernent la sphère sociale. Je vous invite à consulter cette

fiche qui, pour la première fois je pense, permet d'avoir une approche intéressante. Je vous remercie ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON remercie Denis GIROUDET pour les précisions qu'il a apportées et pour les bonnes nouvelles sur la santé économique du département du Jura ».

******

QUESTIONS DIVERSES

Rémy LAURENT, Président de la CCI Bourgogne Franche-Comté : « Je souhaiterais juste confirmer, Monsieur le Président si vous me le permettez, que le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté a pris une délibération exceptionnelle lors de sa récente plénière sur deux mesures : l'accès aux garanties bancaires plus faciles et un accompagnement et un soutien en trésorerie jusqu'à 10 000 € pour les entreprises en difficulté, qui vient compléter les mesures dont parlait Monsieur le Préfet tout à l'heure ».

******

INTERVENTION DE FIN DE SEANCE

Le Président Jean-Pierre PARIZON donne la parole à Sylvie VERMEILLET, Sénatrice du Jura.

Sylvie VERMEILLET, Sénatrice du Jura : « Je vous remercie Monsieur le Président de me donner la parole. Mesdames et Messieurs les Présidents, les Elus, les Chefs d'Entreprises. Je vais être rapide car je crois que le temps compte pour tout le monde.

Je vais tout de suite rebondir sur les bons chiffres annoncés par le Directeur Départemental des Finances Publiques et j'en suis très heureuse. Effectivement, cela peut-être un peu surprenant par rapport à l'effet « Gilets Jaunes ». Monsieur le Préfet a parlé du Grand débat et des contributions dont figurent, dans les préoccupations principales, le pouvoir d'achat et la défiance vis-à-vis de certaines institutions. Je pense qu'il y avait aussi une contribution essentielle au niveau du Jura qui est celle de l'accès aux soins et aux services. Pour tout dire, je ne sais pas s'il y avait besoin d'un Grand Débat pour imaginer que les Français pouvaient se poser ces questions-là. Je pense que l'on aurait pu tous deviner que le pouvoir d'achat et l'accès aux services étaient une préoccupation majeure des Français.

Je suis vraiment heureuse des chiffres enregistrés par le Jura et la vitalité des entreprises jurassiennes dont je suis fière. Cela signifie peut-être aussi qu'elles sont bien accompagnées, donc je vous félicite les uns et les autres pour tout ce que vous contribuez à faire auprès de nos entreprises et à bien les conseiller. Vous dire bien évidemment que les parlementaires sont accessibles, vous le savez mais c'est important, parce qu'au travers des Lois de Finances les choses peuvent être difficiles. Vous avez évoqué la Loi PACTE qui revient en deuxième lecture au Sénat le 10 avril prochain. Cela va être un peu compliqué car il y a une question préalable qui a été votée en commission, car le Sénat déplore l'absence de dialogue avec les Députés. Vous y êtes un peu habitués mais nous ne sommes pas trop résignés et nous continuons de le dire. Cependant je suis heureuse, car j'avais déposé un amendement en parfaite harmonie avec vos

préoccupations qui supprimait l'article qui prévoyait la fusion des Chambres Consulaires. Évidemment, le degré de proximité réclamait qu'on laisse vivre les Chambres Consulaires selon leurs idées. Cet amendement a été voté au Sénat et cela s'est bien passé par la suite, c'est un exploit, on a évité le pire. J'avais fait le même scénario pour les Chambres de Métiers. Parfois cela se passe bien, donc il ne faut pas hésiter à se servir du lobby sur les parlementaires. Une de mes préoccupations principales dans la Loi PACTE, au-delà des sujets très généraux dont vous avez parlé, c'est ce que j'appelle « l'amendement plastique » qui m'a demandé beaucoup de travail, trois mois en étroite collaboration avec mon collègue Jean-François LONGEOT, Sénateur du Doubs, qui lui est concerné par l'entreprise GUILLIN dans le Doubs. Cela représente de nombreux salariés impactés par la législation sur l'utilisation possible des plastiques, notamment dans la restauration. Il s'agissait, dans un premier temps, d'éviter une sur-transposition du droit européen. A force de rencontres avec le Ministère de l'Ecologie, le Ministre de l'Economie et des Finances Bruno LE MAIRE et avec le Cabinet du Premier Ministre, nous avons réussi à tomber en accord sur un amendement qui, finalement, a été déposé par notre rapporteur. Le lobby des écologistes est revenu à la charge à l'Assemblée Nationale en détricotant un certain nombre de mesures, notamment retirer l'utilisation des plastiques de service, ce que je trouve sincèrement malhonnête. Bien sûr que l'utilisation des plastiques doit être réfléchie et on doit laisser le temps aux chefs d'entreprise afin qu'ils puissent s'adapter, mais c'est vraiment un lobby et rien d'autre sur des champs d'investigation qui sont très particuliers. Excusez-moi, mais il y a des secteurs qui utilisent des plastiques sans problème, où l'on ne pense pas une seconde à les remettre en question : je pense par exemple au secteur hospitalier, les poches dans lesquelles sont transportées le sang sont bien en plastique et cela ne gêne personne. En revanche, quand il s'agit du plastique de service et notamment dans les collectivités et la restauration, là cela pose un problème ! Ils auront eu ce qu'ils voulaient, en attendant cela peut poser problème à certaines de nos entreprises et notamment dans le Jura, je le déplore. Ce que je veux dire par là, puisque le Haut-Jura est labellisé « Territoires d'Industrie » j'espère qu'il va y avoir une attention particulière et je l'ai déjà demandée. Parce que c'est bien beau de labelliser le Haut-Jura « Territoires d'Industrie », mais si l'on commence à travers la loi à détruire des emplois qui sont stratégiques, cela ne peut pas vraiment bien fonctionner. Je ne vais pas dire ce mon dernier mot sur ce point-là. J'espère, par ce zonage Jura « Territoires d'Industrie », pouvoir à travers le Projet de Loi de Finances 2019 obtenir des moyens de compensation pour ces entreprises exemplaires qui sont fragilisées. Pourquoi pas le suramortissement qui est une mesure extraordinaire, mais qui aujourd'hui est devenu réservé aux PME, or nous avons des sociétés sur la filière plastique qui ne sont plus des PME, mais qui pour autant ne sont pas des multinationales. Alors qu'elles n'ont rien demandé, j'estime que quand la loi les malmène, la moindre des choses est de leur apporter des mesures de compensation. J'ai pensé rapidement à l'extension du suramortissement, mais il peut y avoir d'autres mesures et je compte sur vous, Mesdames et Messieurs les Chefs d'Entreprise, que ce soit dans cette filière ou pour autre chose, pour me solliciter afin que je puisse trouver des mesures de compensation. Car des raisons de compenser, dans le Jura, on en a des tonnes, à commencer par l'accessibilité et les infrastructures que vous avez évoquées. En tout cas, quand on est labellisé « Territoires d'Industrie », je pense que l'on peut prétendre à certaines préférences. Voilà ce que je voulais dire rapidement.

Juste, pour illustrer un peu plus mon activité parlementaire, je travaille aujourd'hui sur la taxation des GAFA qui est un vaste sujet. Pour être très caricaturale, je pourrais vous dire que quelle que soit la taxation que l'on va pouvoir mettre en place, elle sera toujours dérisoire par rapport au pouvoir de la possession des données que les GAFA ont aujourd'hui. Je peux même, au travers de ma dernière Commission des Finances, me faire du souci sur la possession des données par les banques. Aujourd'hui cela devient un peu compliqué, pas en France car la

banque protège encore bien le client, mais à l'étranger notamment en Chine où c'est devenu très compliqué.
L'autre sujet énorme sur lequel je travaille est celui de la réforme des retraites pour lequel je suis rapporteur spécial en Commission des Finances. Cette réforme qui était annoncée pour juin, à mon sens ne sortira pas en Juin, je ne vois pas comment ce serait possible ou alors je reviendrai vers vous pour vous dire que je me suis vraiment trompée. L'idée de la suppression de 42 régimes spéciaux peut-être bonne sauf qu'il existera toujours la pénibilité dans certains domaines, il y aura toujours des situations particulières à prendre en compte. Deux questions m'animent : la première est de savoir sur combien de temps on va conduire la réforme, parce que si c'est pour la faire sur cinq ans, cela va être extrêmement compliqué à mettre en œuvre car techniquement on ne saura pas le faire, surtout à cause des dispositifs très particuliers sur les fonctionnaires et surtout, les excédents des uns vont-ils compenser les déficits des autres ? Les 30 milliards d'excédents AGIRC/ARCO vont-ils compenser les déficits de la SNCF, de la RATP etc ? Si l'on a envie de mettre des gens dans la rue, on fait cela ! C'est une des questions à laquelle le Commissaire à la Réforme des Retraites n'a pas encore répondu. En tout cas, sachez que je suis très active sur ce sujet, j'en suis chargée et là aussi si vous avez des contributions à faire valoir, je suis à votre disposition.

Pour terminer, je voulais vous informer que jeudi dernier au Sénat, c'était la journée des entreprises et j'ai eu le bonheur d'accueillir 12 chefs d'entreprise jurassiens. Donc je souhaite vous redire également que c'est simple de venir au Sénat et cela permet d'échanger sur des problématiques qui sont vôtres ».

Le Président Jean-Pierre PARIZON : « Merci Madame la Sénatrice pour votre engagement et pour l'énergie que vous dépensez à défendre notre Jura ».

******

Le Président Jean-Pierre PARIZON remercie tous les intervenants. L'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance.

Le Président — Les Secrétaires

Jean-Pierre PARIZON — Patrick JANAND / Philippe MANZONI / Florence PUIG

ANNEXES

CCI JURA

ASSEMBLEE GENERALE DU LUNDI 1er AVRIL 2019

MODIFICATION DE LA DENOMINATION OFFICIELLE DE LA CCI DU JURA

A la faveur des dernières fusions opérées entre CCI territoriales, il est apparu que certaines CCI usaient d'une dénomination différente de celle qui leur est reconnue officiellement inscrite dans leur décret de création.
S'il est possible pour une CCI de déposer et d'utiliser une marque utilisable dans des supports commerciaux avec une dénomination différente de celle figurant dans leur décret de création, leur dénomination officielle doit s'imposer dans leurs documents officiels ainsi que dans leurs relations institutionnelles tant au sein du réseau des CCI, qu'auprès des pouvoirs publics nationaux, régionaux ou locaux.
En résumé, les CCI ont un nom officiel et un seul : celui qui est fixé par décret, et seul ce nom doit figurer dans leurs documents officiels.
Si une CCI souhaite modifier sa dénomination officielle, elle doit au préalable faire modifier son décret de création.

Aussi, à la demande des autorités de Tutelle, CCI France a adressé le 18 février 2019 une communication à l'ensemble du réseau afin de rappeler à chaque Etablissement la procédure suivre pour obtenir cette nouvelle dénomination officielle :

- **L'Assemblée Générale de la CCI concernée doit prendre une délibération** exposant son souhait de modifier sa dénomination ; (*il n'est pas nécessaire, en revanche, de modifier préalablement le schéma directeur de la CCIR de rattachement pour y faire figurer cette nouvelle dénomination, étant entendu que le schéma directeur ne détermine que les limites administratives des CCI qui lui sont rattachées ; cf. article R.711-35 code de commerce*) ;

- Cette délibération doit justifier le choix de la nouvelle dénomination ; **celle-ci doit correspondre au territoire géographique concerné.**

S'agissant de la CCI du Jura, la situation est actuellement la suivante au vu de la dénomination figurant dans son décret de création et de l'évolution ultérieure de son appellation courante :

- Le décret du 30 juillet 1885 porte création d'une « Chambre de Commerce à Lons le Saulnier », cette appellation étant ensuite utilisée jusqu'en 1957 au vu des archives de la Chambre ;

- A compter de 1958 jusqu'en 1989, toujours au vu des archives de la Chambre, la dénomination d'usage devient « Chambre de Commerce et d'Industrie de Lons le Saunier et du Jura » ;

.../...

- A partir de 1989 et jusqu'à ce jour, la dénomination d'usage dans les documents officiels de notre Etablissement devient « Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura ».

Il convient donc de mettre en conformité la dénomination officielle et la dénomination d'usage de la CCI du Jura en sollicitant à cette fin les autorités de Tutelle pour officialiser cette dénomination.

******

PROJET DE DELIBERATION

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura, réunie en Assemblée Générale ce jour, après avoir entendu le rapport qui précède et en avoir délibéré :

Vu : **- la dénomination d'usage de la Chambre de Commerce de Lons le Saunier devenue Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura depuis 1989**

L'Assemblée Générale approuve le principe d'une démarche auprès des autorités de Tutelle afin d'officialiser la dénomination « Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura ».

******

ASSEMBLEE GENERALE DU LUNDI 1er AVRIL 2019

PARTICIPATION DE LA CCI DU JURA A L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE SEDIA

L'Assemblée Générale Extraordinaire de SEDIA du 28 novembre 2018 a validé officiellement le lancement d'une procédure d'augmentation de capital indispensable à la réalisation de son plan stratégique, qui consiste en l'émission de 51 921 actions de 112 € chacune pour un montant total de 5 815 152 €.

La libération du capital souscrit est convenue de la manière suivante :

- Un montant de 38 € par action, à la souscription
- Un montant de 37 € par action appelé en novembre de chacune des années 2020 et 2021.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés à la Caisse des Dépôts et Consignations sur un compte ouvert à cet effet.

La CCI du Jura détenant actuellement 33 actions au capital de SEDIA pour un montant total de 3 696 €, elle est sollicitée pour souscrire, compte tenu d'un rapport d'échange de 59 nouvelles actions pour 100 anciennes, 19 actions nouvelles pour un montant de 2 128 €, portant sa participation au capital de SEDIA à 5 824 €, soit 52 actions de 112 €.

******

PROJET DE DELIBERATION

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura, réunie en Assemblée Générale ce jour, après avoir entendu le rapport qui précède et en avoir délibéré :

Vu : **- l'accord du Bureau du 13 décembre 2018**

Décide : **- de répondre favorablement à l'augmentation de capital de SEDIA en portant sa participation à 5 824 €, soit 52 actions de 112 €.**

******

ASSEMBLEE GENERALE DU LUNDI 1er AVRIL 2019

ACTUALISATION DE LA TARIFICATION DES PRESTATIONS DE LA CCI DU JURA

Conformément aux articles 4.7.1 & 4.7.2 du règlement intérieur de la CCI du Jura, il est proposé de modifier la grille tarifaire approuvée par l'Assemblée Générale du 25 juin 2018, selon les modalités suivantes :

- le prix de journée de la prestation de conseil individuel en entreprise est porté à 600 € par jour au lieu de 480 € pour un coût horaire de 75 € au lieu de 60 €

- pour les formalités d'entreprises, le tarif applicable aux immatriculations et aux modifications est porté à 70 € au lieu de 60 € conformément à la décision prise par l'Assemblée Générale de CCI France le 29 Janvier 2019.

Les autres tarifs de la grille figurant en annexe restent inchangés.

Cette actualisation fera l'objet d'une publication sur le site internet de la CCI du Jura après son approbation par l'Assemblée Générale du 1er avril 2019.

******

PROJET DE DELIBERATION

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura, réunie en Assemblée Générale ce jour, après avoir entendu le rapport qui précède et en avoir délibéré :

VU : - l'accord de la Commission des Finances,

Approuve la tarification des prestations de la CCI du Jura qui lui est présentée.

******

ASSEMBLEE GENERALE DU LUNDI 1ER AVRIL 2019
TARIFICATION DES PRESTATIONS DE LA CCI DU JURA

CONSEIL INDIVIDUEL EN ENTREPRISE

Dénomination	Tarif de la prestation
Prestations de conseil individuel en entreprise	75 € HT / heure 600 € HT / jour

CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES

1) Tarifs relatifs aux Formalités d'entreprises (tant pour les Entreprises Individuelles que pour les Sociétés) :

	Mandataire	Déclarant direct
Immatriculation	70 € TTC	70 € TTC
Modification	70 € TTC	70 € TTC
Radiation (clôture liquidation société)	0 € TTC	20 € TTC

2) Tarifs relatifs à la délivrance (ou le renouvellement) des cartes des professions immobilières (y compris le récépissé de déclaration préalable d'activité et l'attestation des négociateurs) :

	Mandataire	Déclarant direct
Délivrance initiale de la carte professionnelle (et renouvellement)	120 € TTC	120 € TTC
Modification	120 € TTC	120 € TTC
Délivrance d'un récépissé de déclaration préalable d'activité (Etablissement Secondaire)	80 € TTC	80 €TTC
Demande initiale d'attestation de collaborateur (et modification)	50 € TTC	50 € TTC

3) Tarifs relatifs à la délivrance (ou le renouvellement) des cartes de commerçants ambulants :

	Mandataire	Déclarant direct
Délivrance initiale de la carte de Commerçant ambulant (et renouvellement)	15 € TTC	15 € TTC

Important ! : Prestations du CFE non assujetties à la TVA - article 256 B du Code Général des Impôts.

APPRENTISSAGE

Dénomination	Tarif de la prestation
Formalités contacts d'apprentissage	70 € TTC / contrat 35 € TTC / modification
Convention stage découverte	35 € TTC / convention

POLE FORMALITES INTERNATIONALES

CERTIFICATS D'ORIGINE – VISAS – LEGALISATIONS – ATTESTATIONS DIVERSES	PU NET* €	PU HT €	PU TTC TVA 20% incluse €
1 - Service en ligne sur GEFI			
Prise en charge par dossier		**7,50**	**9,00**
Visa certificat d'origine soit 1 original et 2 copies *Rédaction par vos soins - Impression du certificat d'origine par la CCI*	**9,00**		
Imprimé certificat d'origine		**0,83**	**1,00**
Copie supplémentaire		**0,83**	**1,00**
Visa facture, liste de colisage ...	**10,00**		
Légalisation de signature (attestation, contrat, ...)	**10,00**		
Frais d'envoi		**coût réel**	
2 - Visa au guichet (33 place de la Comédie à Lons-le-Saunier)			
Visa certificat d'origine soit 1 original et 2 copies *Rédaction et impression par vos soins*	**16,00**		
Imprimé certificat d'origine (1 original, 3 copies et 1 demande de délivrance)		**1,00**	**1,20**
Visa facture, liste de colisage ...	**16,00**		
Légalisation de signature (attestation, contrat, ...)	**16,00**		
Frais d'envoi		**coût réel**	

3 - Service + : Rédaction et visa du certificat d'origine sur GEFI par la CCI avec : - vérification de la concordance des informations sur tous les documents - vérification d'éventuelles mentions absentes mais néanmoins obligatoires sur la facture commerciale par rapport à la réglementation française et la réglementation du pays étranger - vérification de la conformité des documents avec le contenu du crédit documentaire (s'il y en a un)			
Visa certificat d'origine	**28,00**		
Visa certificat d'origine établi suivant crédit documentaire :			
- **Niv. 1**	**33,00**		
- **Niv. 2**	**43,00**		
- **Niv. 3** : prix spécifique en fonction des difficultés et du temps passé (fixé au cas par cas avec l'entreprise)			
. l'exemplaire supplémentaire	**5,00**		
Frais d'envoi		**coût réel**	
DIVERS			
Attestation d'existence		**115,00**	**138,00**
Attestation communautaire		**115,00**	**138,00**
Photocopie noir & blanc		**0,10**	**0,12**
Photocopie couleur		**0,25**	**0,30**

* nets / exonération de TVA articles 261c et 256b / Code Général des Impôts

CARNETS ATA	**PU NET* €**	**PU HT €**	**PU TTC** TVA 20% incluse **€**
1 - Service en ligne sur GEFI			
Prise en charge du dossier (par carnet)		**20,83**	**25,00**
Forfait de base un voyage		**51,67**	**62,00**
Voyage supplémentaire		**12,50**	**15,00**
Redevance :			
CIG (Chaîne Internationale de Garantie)	**26,00**		
Prime de cautionnement (variable selon la valeur des marchandises) :			
Jusqu'à 11 000 €	**71,00**		
de 11 001 à 20 000 €	**115,00**		
de 20 001 à 30 000 €	**155,00**		
de 30 001 à 40 000 €	**195,00**		
de 40 001 à 50 000 €	**235,00**		
de 50 001 à 75 000 €	**310,00**		
de 75 001 à 100 000 €	**385,00**		
de 100 001 à 125 000 €	**460,00**		
de 125 001 à 150 000 €	**535,00**		
de 150 001 à 175 000 €	**610,00**		
de 175 001 à 200 000 €	**680,00**		
de 200 001 à 225 000 €	**750,00**		
de 225 001 à 250 000 €	**820,00**		
de 250 001 à 275 000 €	**890,00**		
de 275 001 à 300 000 €	**960,00**		
de 300 001 à 325 000 €	**1025,00**		
de 325 001 à 350 000 €	**1090,00**		
de 350 001 à 375 000 €	**1155,00**		
de 375 001 à 400 000 €	**1215,00**		

de 400 001 à 425 000 €	**1275,00**		
de 425 001 à 450 000 €	**1330,00**		
de 450 001 à 475 000 €	**1380,00**		
de 475 001 à 500 000 €	**1430,00**		
au-delà de 500 000 €	**Nous consulter**		
Visa : par voyage	**20,00**		
Forfait service urgent (sous 24 h)		**40,00**	**48,00**
Frais d'envoi		**coût réel**	
Prestation de rédaction par la CCI sur GEFI – Coût supplémentaire :			
1 - Rédaction 1 à 2 voyages		**85,00**	**102,00**
2 - Rédaction 3 à 5 voyages		**110,00**	**132,00**
3 - Rédaction 6 à 8 voyages		**135,00**	**162,00**
2 – Frais de gestion des litiges			
Frais de procédure simple		**130,00**	**156,00**
Frais de procédure et de transfert		**185,00**	**222,00**
Frais de procédure majorés		**218,00**	**261,60**
- Droits et taxes dus au pays d'admission temporaire		**coût réel**	
- Taxes de régularisation		**coût réel**	

* nets / exonération de TVA articles 261c et 256b / Code Général des Impôts

IMPRIMES DOUANIERS	**PU HT €**	**PU TTC** TVA 20% incluse **€**
BORDEREAU DE SECOURS PABLO	**1,70**	**2,04**
CERTIFICAT EUR. 1	**1,00**	**1,20**
EUR MED	**1,00**	**1,20**
CERTIFICAT A. TR	**1,00**	**1,20**
EUR. 2	**1,00**	**1,20**
DAU E (1.2.3.) ou (ft 1.2.3.9+1sup)	**1,70**	**2,04**
SUITE DAU E (1.2.3)	**1,65**	**1,98**
DAU I (6.7.8)	**1,50**	**1,80**
SUITE DAU I (6.7.8)	**1,26**	**1,51**
DAU EX.3	**1,50**	**1,80**
DAU EX.3 SUITE – réf.3037	**1,50**	**1,80**
DECLARATION DI	**1,39**	**1,67**
DCG 2ème feuillet export	**1,73**	**2,08**
MODIFICATIF DECLARATION DROIT COMMUN	**1,36**	**1,63**
T5	**0,47**	**0,56**
EXP. MARCH. DANGEREUSES MULTIMODAL	**1,00**	**1,20**
EXP. MARCH. DANGEREUSES AVION	**1,00**	**1,20**
EXP. TRANSP. MAT DANG. ADR-MOD	**1,00**	**1,20**
DOC. DE SURVEILLANCE / produits textiles	**0,72**	**0,86**
DOC. DE SURVEILLANCE / importation d'acier prov. pays tiers	**0,72**	**0,86**
CMR – LETTRE DE VOITURE INTERNATIONALE	**0,50**	**0,60**

CMR – LETTRE DE VOITURE NATIONALE ½ format	**0,25**	**0,30**
P.R.	**1,50**	**1,80**
AUTRE IMPRIME DOUANIER	**Nous consulter**	
FRAIS D'ENVOI	**coût réel**	

PLATEFORME RH JURA

Dénomination	Tarif de la prestation
Club avec RRH d'entreprises	gratuit
Appui individuel à l'embauche	205 € HT
Forum découverte annuel (en ateliers)	gratuit
Aide au recrutement	325 € HT
Emploi partagé	sur mesure
Jura 2 Emplois	325 € HT
Conseil en RH	88 € HT/heure
Diagnostic RH	1470 € HT
Accompagner les changements dans l'entreprise	980 € HT/jour
Coaching individuel	270 € HT/séance
Coaching d'équipe	sur mesure
Sortir des conflits	3 prestations : 168 € HT/420 € HT/168 € HT
Journées spéciales cohésion d'équipes	1200 € HT la journée
Atelier en entreprise	510 € HT/atelier
Risques professionnels et rédaction DUER	sur mesure
Managers	2500 € HT/stagiaire
Vous prendrez bien un peu de recul	1200 € HT/stagiaire
Les bases de la communication	1500 € HT/stagiaire entreprise (600 € HT individuel)
Développement personnel	1200 € HT

Ces tarifications ont été approuvées par l'Assemblée Générale du 1er Avril 2019.

GRAND DOLE TERRITOIRE D'INDUSTRIE

AG CCI du 1er avril 2019

TERRITOIRES D'INDUSTRIE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE « TERRITOIRE D'INDUSTRIE »

Dispositif lancé par le Premier ministre à l'occasion du Conseil national de l'industrie le 22/11/2018, qui bénéficiera à 136 territoires vers lesquels plus **de 1,3 milliard d'euros seront orientés prioritairement**

Objectif : accélérer le développement des territoires à forte dimension industrielle et relancer les dynamiques industrielles de la France.

136 TERRITOIRES D'INDUSTRIE

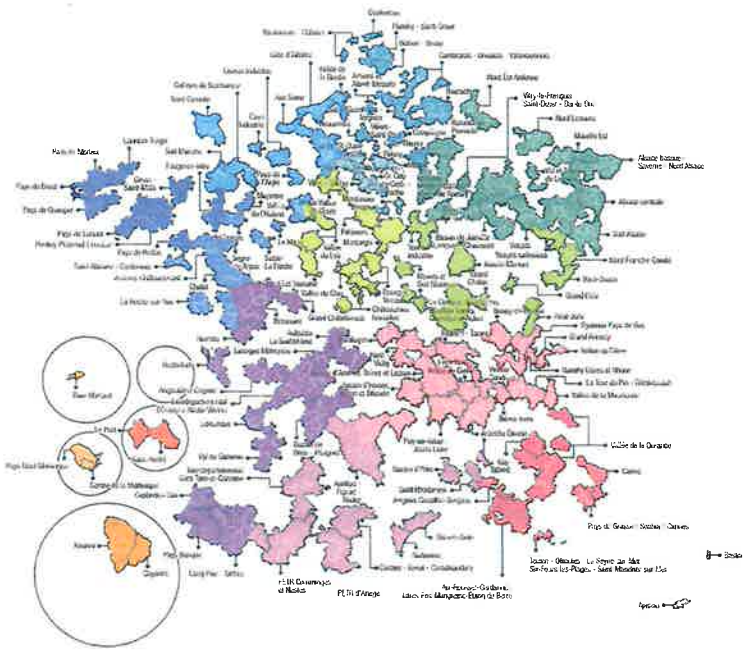

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

GRAND DOLE – Place de l'Europe - 39100 DOLE - **info@grand-dole.fr**

GRAND DOLE
Communauté d'agglomération

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE « TERRITOIRE D'INDUSTRIE »

En Région BFC : 8 territoires labellisés directement **+ 3 territoires** intégrés par le comité de pilotage régional.

Dans le Jura : 2 territoires

- « Haut Jura » avec 4 EPCI : CC Champagnole Nozeroy Jura, CC La Grandvallière, CC du Haut-Jura (Arcade) et CC Haut-Jura Saint-Claude.

- Grand Dole intégré au dispositif lors du comité de pilotage régional du 25 janvier 2019.

GRAND DOLE – Place de l'Europe - 39100 DOLE - **info@grand-dole.fr**

GRAND DOLE
Communauté d'agglomération

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE « TERRITOIRE D'INDUSTRIE »

3 principes généraux :

- **ciblage des projets** (5 à 10 actions accompagnées par territoires)
- une **gestion décentralisée** (approche « bottom-up »): projets gérés et animés par les acteurs locaux : industriels, EPCI, etc.
- **concentration des moyens financiers, administratifs, techniques et humains** des services de l'État et de la Région, Banque des Territoires, BPI, Pôle Emploi...

Mise en œuvre :

- **3 niveaux de gouvernances :** COPIL **national**, COPIL **régional** et Comité de projet **territorial**.
- Animation territoriale par un **binôme composé d'un(e) élu(e) et d'un(e) industriel(le).**
- **Contractualisation à l'échelle du territoire pour une durée de 4 ans,** sur la base d'actions définies (5 à 10 par territoire).
- **4 grands thèmes : Simplifier / Innover / Recruter / Attirer.**

GRAND DOLE – Place de l'Europe - 39100 DOLE - info@grand-dole.fr

GRAND DOLE
Communauté d'agglomération

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE « TERRITOIRE D'INDUSTRIE »

1er comité de projet « Grand Dole Territoire d'Industrie » le 05 avril 2019.

Une trentaine d'entreprises industrielles conviées + partenaires institutionnels :
État Région, AER, Banque des Territoires, Pôle Emploi, UIMM, MEDEF, Établissements scolaires, etc.

Objectifs :
- Présentation de la démarche
- Présentation du diagnostic industriel du Grand Dole
- Installation du binôme élu(e)/industriel(le)
- Identification des premières pistes d'action sur les 4 axes Simplifier / Innover / Recruter / Attirer

2ème comité de projet prévu en mai pour finaliser les fiches-action

Objectif contractualisation durant l'été

GRAND DOLE – Place de l'Europe - 39100 DOLE - info@grand-dole.fr

GRAND DOLE
Communauté d'agglomération

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

Action cœur de Ville

Assemblée Générale CCI du Jura

Présentation du projet Cœur de Ville

Une ville et une agglomération partenaire depuis de nombreuses années

ECLA 34 338 habitants

Lons le Saunier 17 459 habitants

Le programme cœur de ville inscrit dans le projet de territoire de l'agglomération

Une ville et une agglomération partenaire depuis de nombreuses années

Des aménagements urbains qualitatifs réalisés par la ville

Des équipements pour l'ensemble de la population

Une ville et une agglomération partenaire depuis de nombreuses années

Des équipements sportifs et culturels construits par l'agglomération pour renforcer l'attractivité de la ville

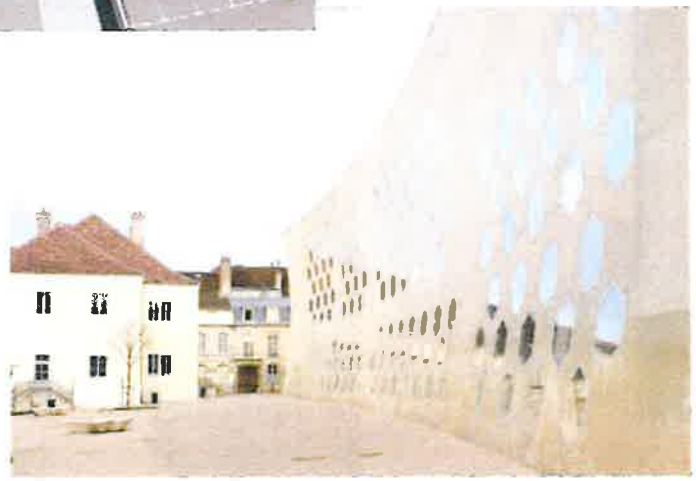

L'agglomération précurseur d'une politique de l'habitat dynamique

Des enjeux partagés par la ville et l'agglomération

Axe 1 - Une offre attractive d'habitat en centre ville

Prendre en compte l'adaptation de l'habitat aux contraintes du vieillissement

Une qualité énergétique optimale en lien avec la qualité architecturale

De nouvelles formes urbaines pour redonner de l'attractivité à l'habitat du centre ville pour les jeunes ménages

Des produits adaptés à l'hétérogénéité de la population (de la courte durée à l'accession à la propriété)

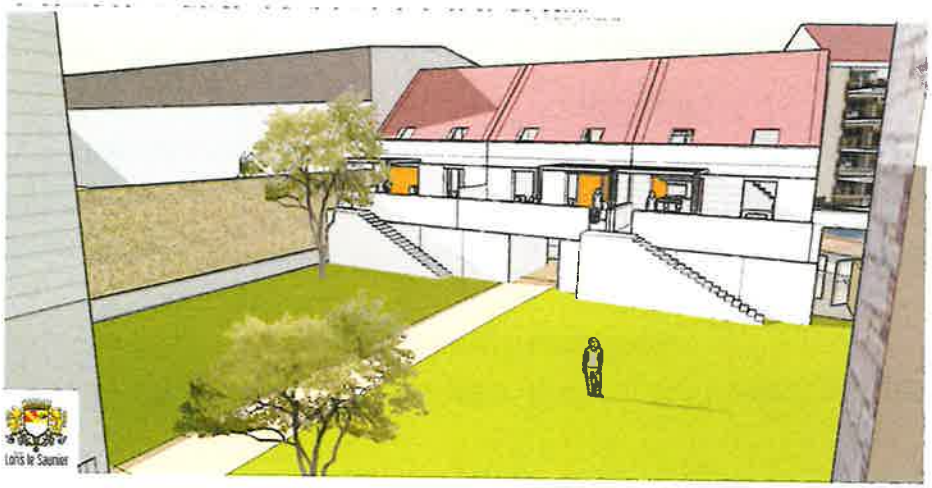

Axe 2 -Un développement économique et commercial équilibré

Moderniser l'image des commerces de centre ville, tout en respectant les contraintes architecturales du centre ancien

Proposer des produits permettant de capter la clientèle touristique

Accompagner le développement des entreprises industrielles implantées dans le cœur de ville

Valoriser l'image du bien être et du patrimoine gastronomique et culturel de la ville

Des enjeux partagés par la ville et l'agglomération

Axe 3 - Mise en valeur du patrimoine, de l'espace public et des formes urbaines

Créer des espaces publics qui permettent de tisser du lien entre les habitants

Introduire de la verdure dans le cœur de ville pour créer des îlots de fraicheur

Des aménagements urbains qualitatifs pour conforter l'image de bien être associée au territoire

Trouver l'adéquation entre les besoins actuels et les contraintes architecturales

Des aménagements qui doivent contribuer à l'animation du cœur de ville

Axe 4 - Accessibilité Mobilité et Connexions

Requalification d'axes routiers permettant de passer d'une logique de transit à une logique de desserte

Intégrer l'ensemble des mobilités aux aménagements réalisés sur les axes principaux

Le pôle d'échange multimodal véritable carrefour de communication

Des enjeux partagés par la ville et l'agglomération

Axe 5 - Accès aux équipements et services publics

Valoriser des équipements représentatifs de l'image du bien être de la ville (Thermes et parc des bains)

Poursuivre la politique de modernisation des équipements culturels et sportifs

Prendre en compte le développement des nouvelles technologies dans les réponses à apporter aux usagers

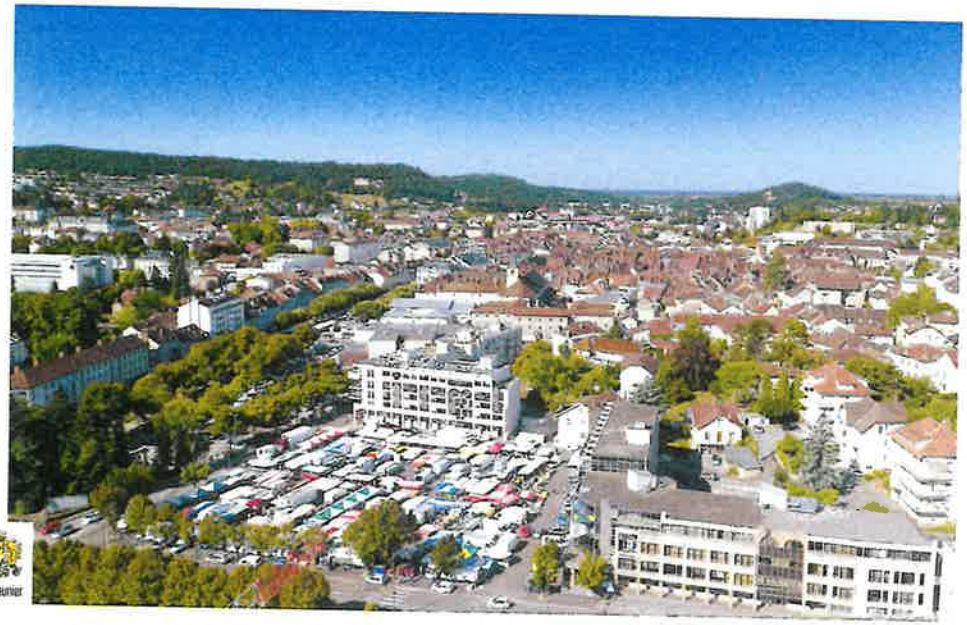

Axe transversal
Gestion participative et sociale

Proposer des produits adaptés à la diversité sociale de la population du cœur de ville (Habitat, Commerce, …)

Faire s'approprier le projet cœur de ville par les habitants et les usagers (Animation, labellisation des actions , …)

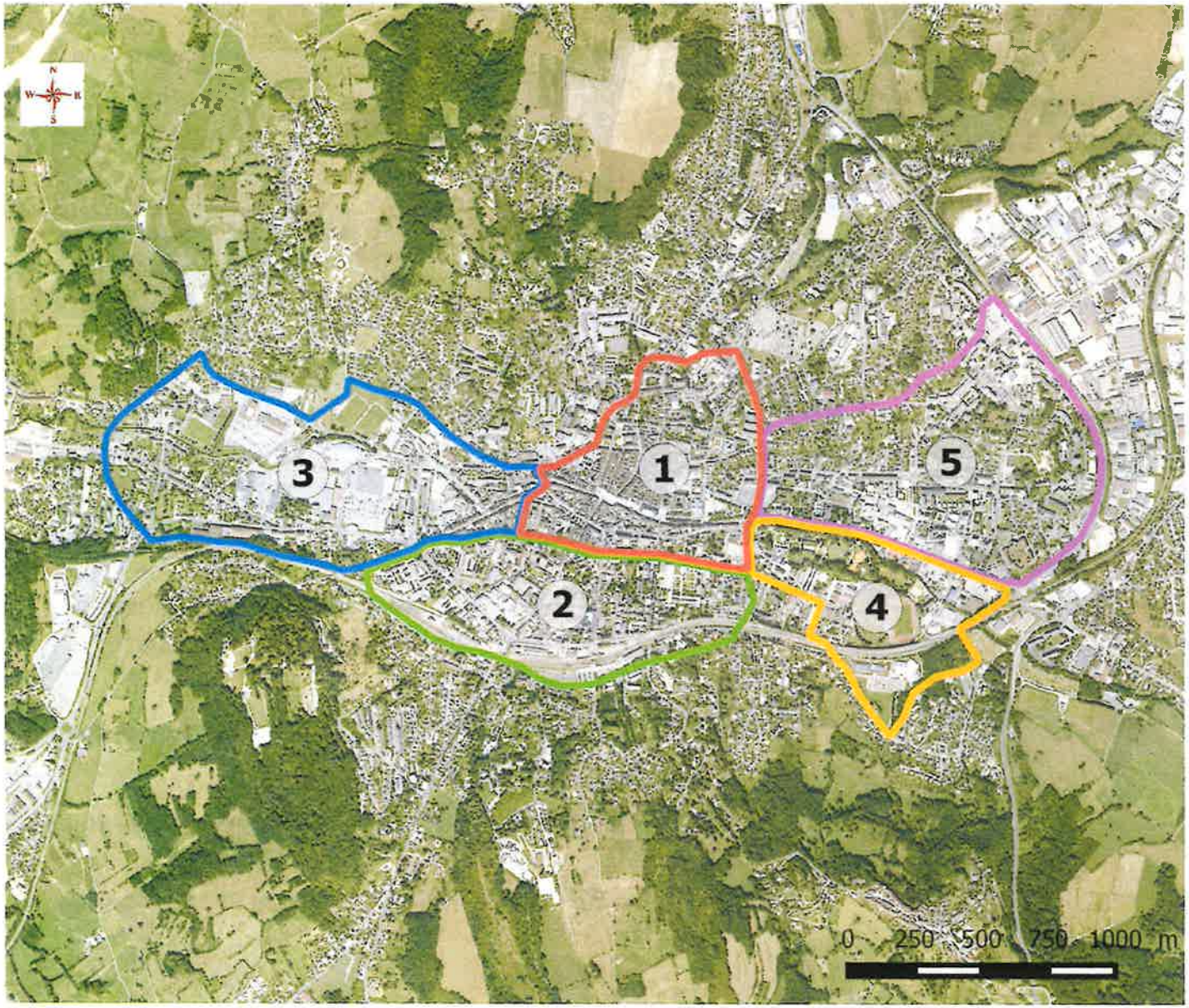

PERIMETRE D'INTERVENTION

1. Un centre historique « à rajeunir »
2. Une trame Urbaine à requalifier pour liaisonner le quartier gare avec le centre historique
3. Un territoire en mutation pour expérimenter de nouvelles formes d'habitats et des aménagements urbains créant une aspiration vers le centre ville
4. Un secteur à l'image d'un territoire emblème de la qualité de vie
5. Un secteur dont il faut poursuivre l'intégration dans la ville

Gestion des déplacements / Cœur d'ilots / Commerces / Habitat et services / Aménagements urbains

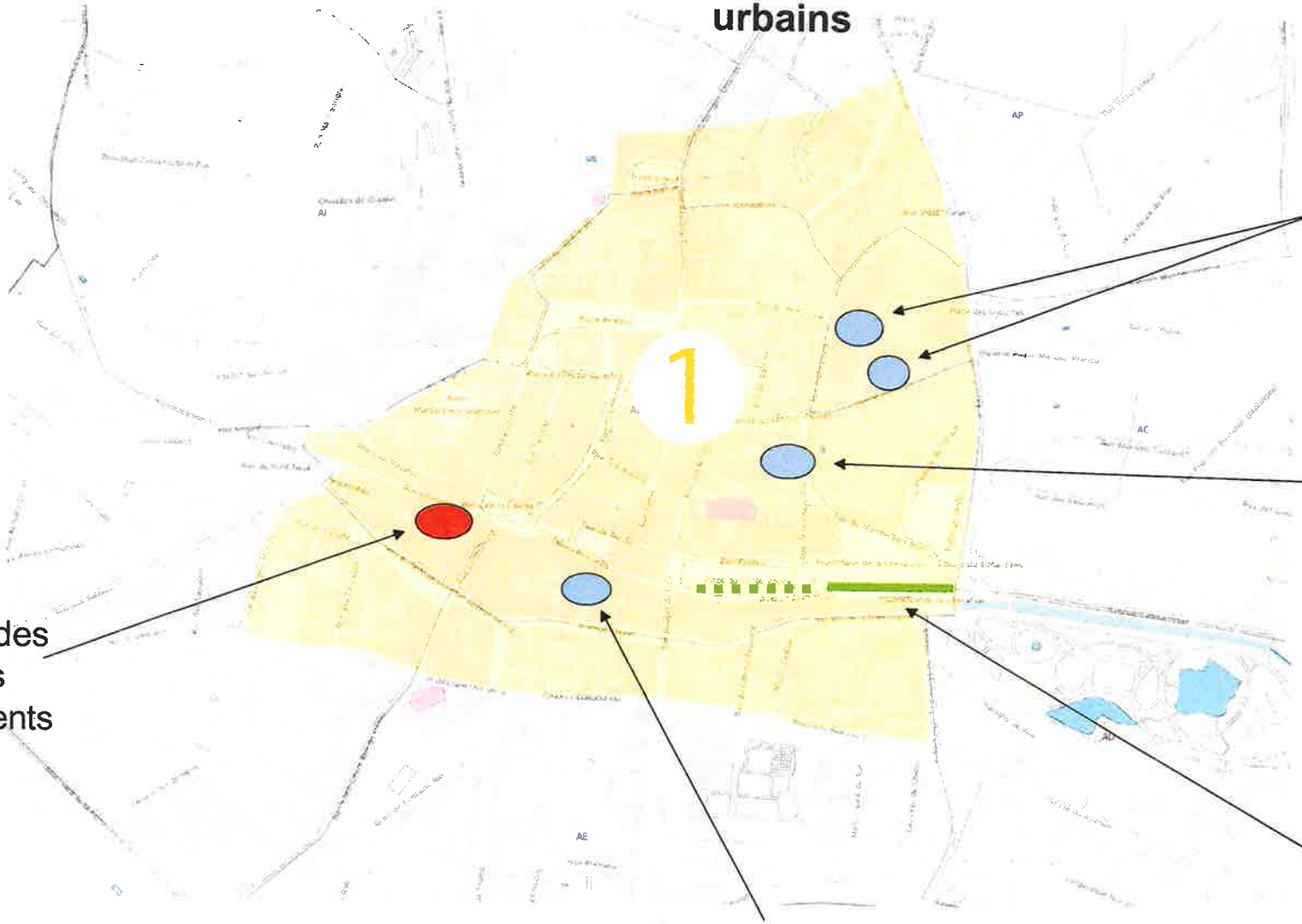

Pole de service à la personne

M A M

Maison de retraite

Aménagement Jardin archéologique

Résidence des Tanneurs aménagements urbains

Déplacements doux

Ilot Thurel - Liberté

CREATION D'UN POLE DE SERVICE

Maison David

Projet privé de MAM

Servitudes

Chauffage urbain

Passage piéton

Cuve gestion pluvial

Construction limitée

Réalisation 2019

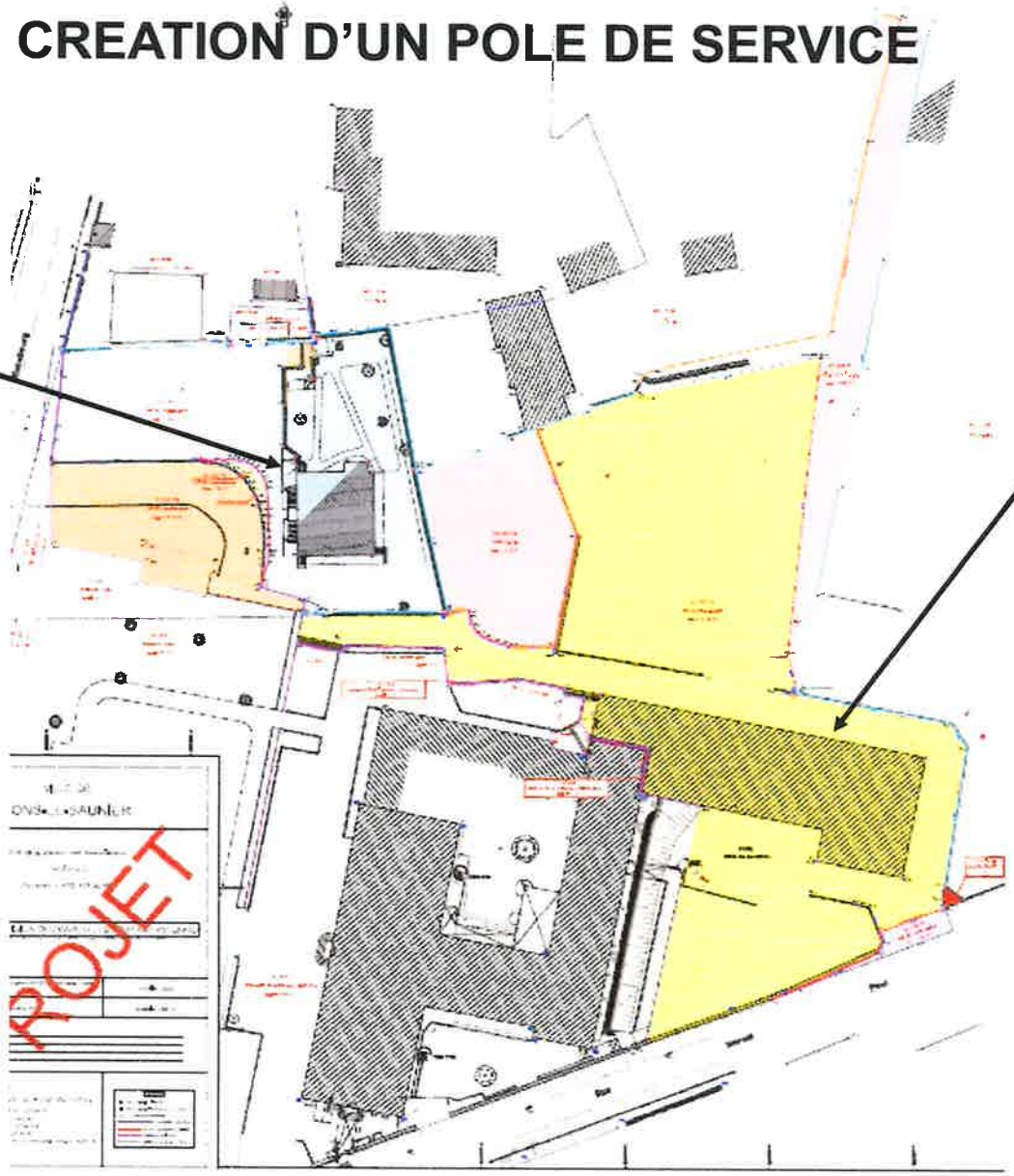

Maison des Associations

Extension maison de retraite

Servitudes

Chauffage urbain

Passage piéton

Découpage du foncier

Réalisation 2020

PROGRAMME

Démolition de bâtiments

Aménagements urbains

Square Paysager et Pédagogique

avec mise en valeur du patrimoine archéologique

525 000 € HT

Travaux Printemps – Automne 2019

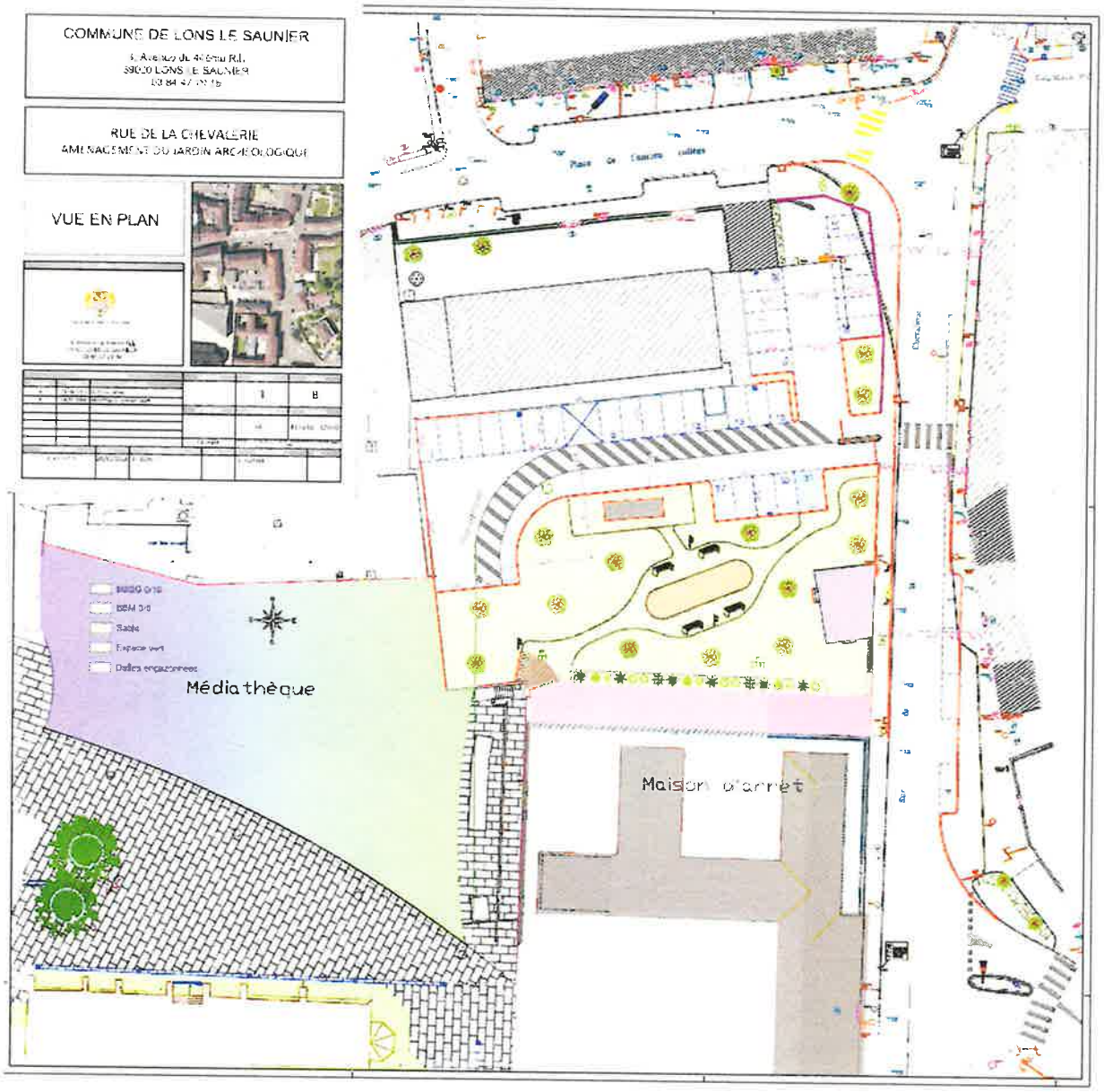

ENJEUX DU PROJET

Circulation piétonne sur les trottoirs

Parc à destination des habitants

Circulation intérieure à l'ilot

Ilôt de fraicheur

Lien entre pôles d'attractivité

Ilôt Thurel Liberté

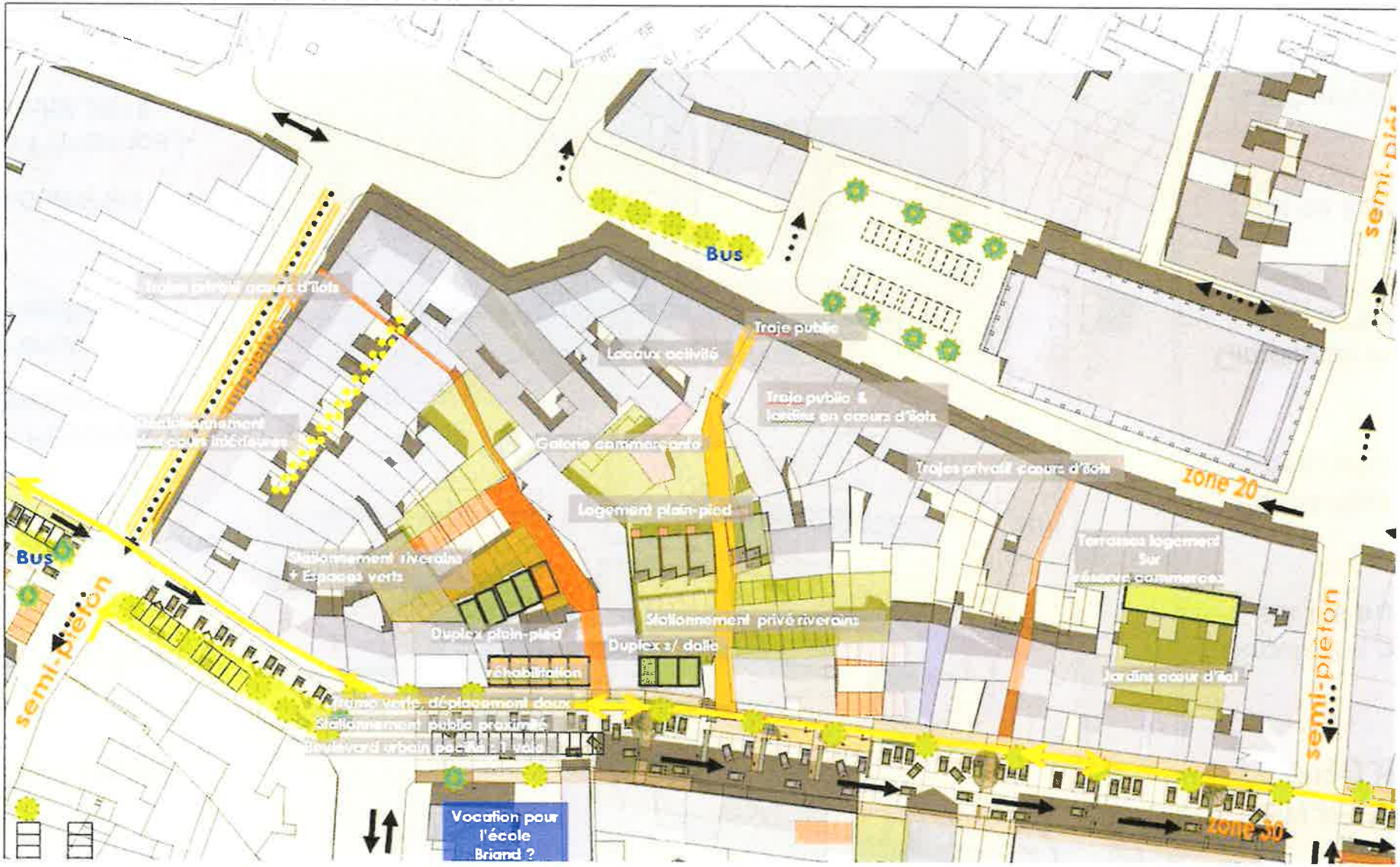

Trame Urbaine / Déplacements / Habitat / services

Evolution groupe scolaire et modification carrefour

Réflexion foyer Saint Joseph

Réflexion parking BEL

et tènement Conseil Départemental

Foncier à suivre

Requalification de la rocade

Quartier gare

Quartier Gare

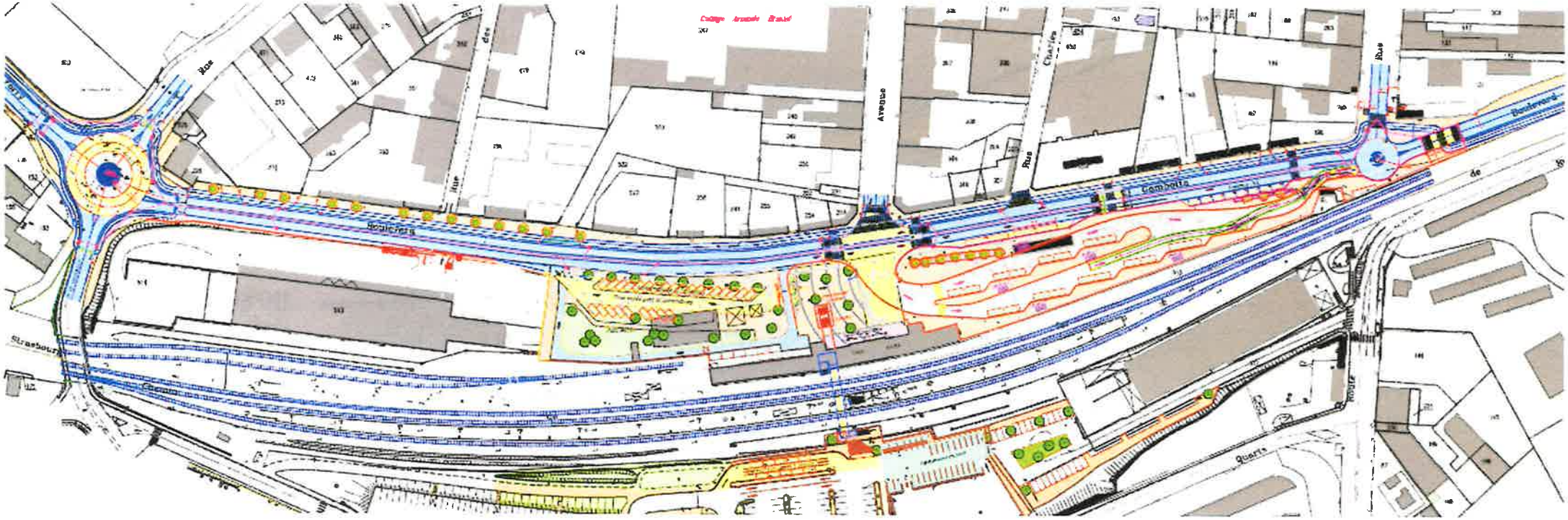

Projet Foyer Saint Joseph

Réaménagement du carrefour

Avec enjeux urbains

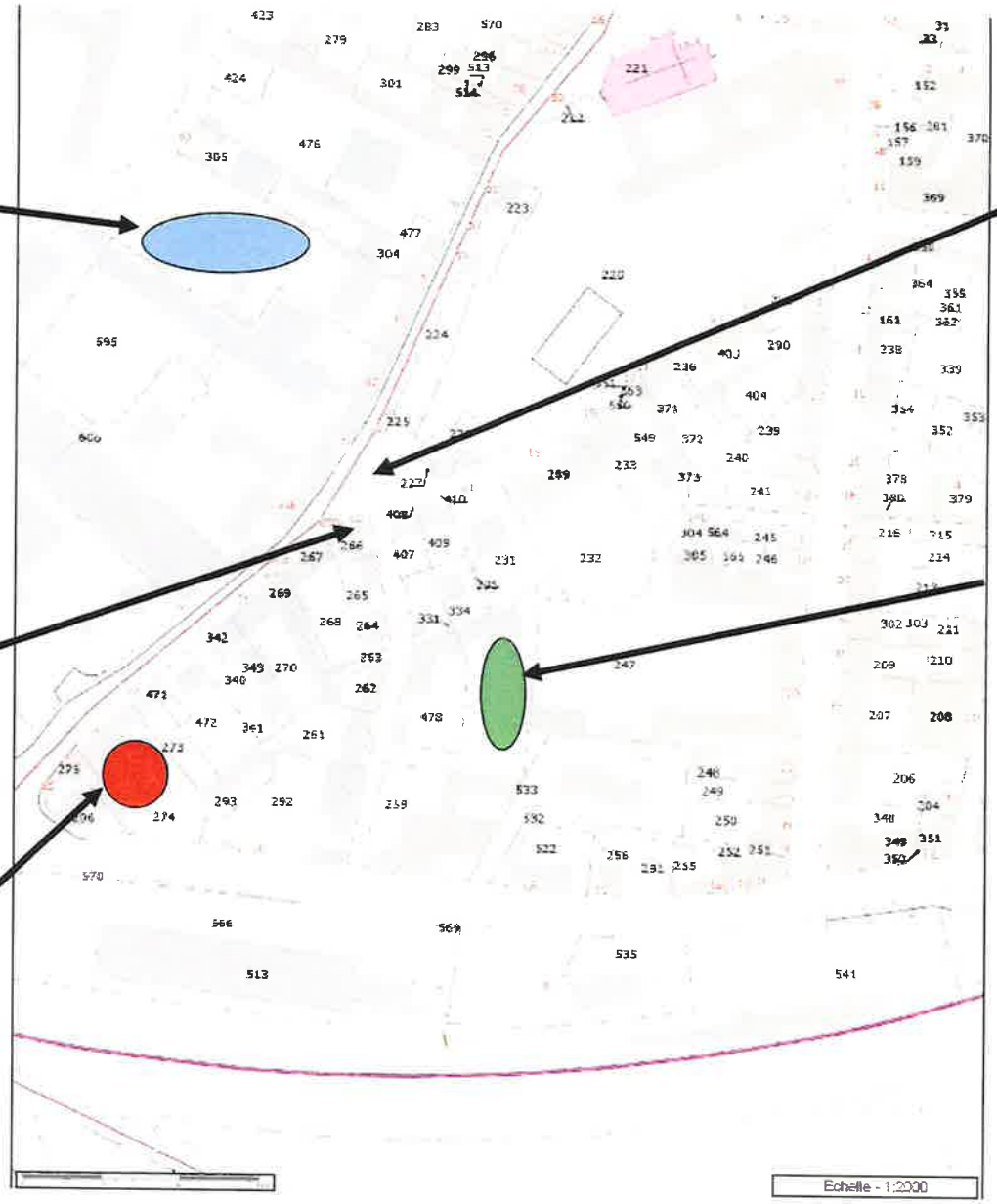

Projet Ecole de la Sale

Proposition d'acquisition
65 rue St Désiré

Foncier en mutation

Nouvelles formes d'habitat / Requalification espaces publics / Espaces économiques

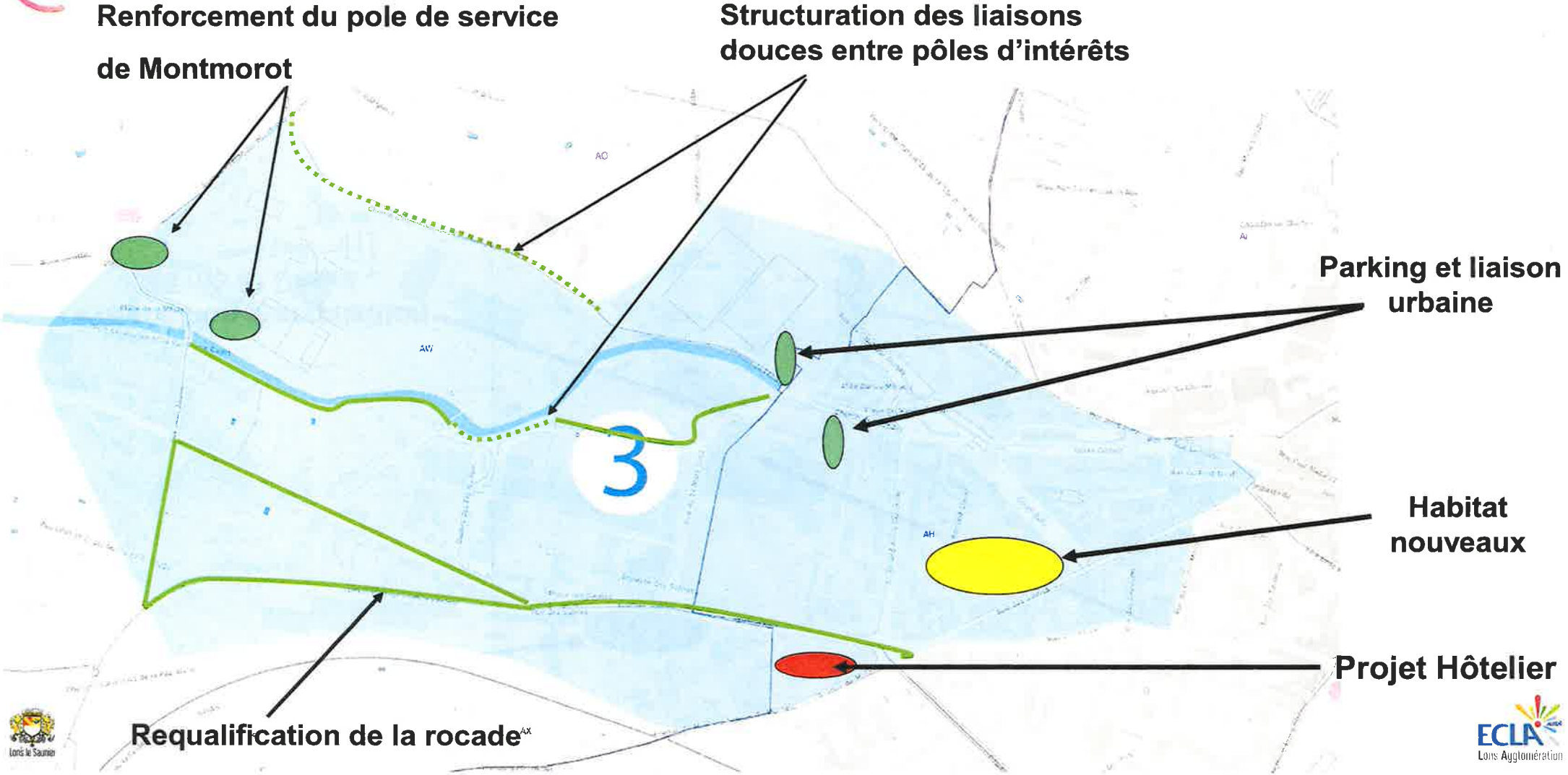

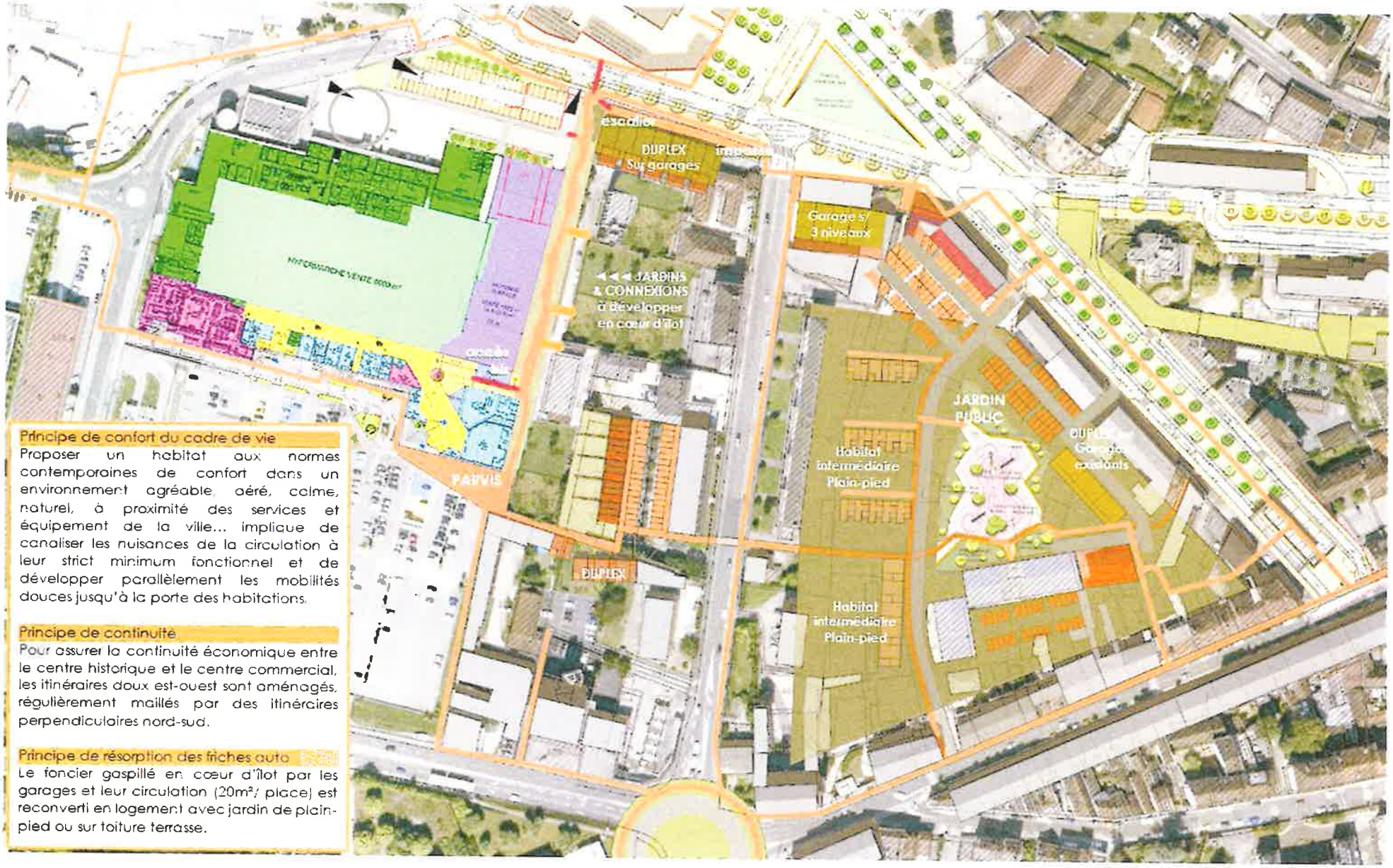

Principe de confort du cadre de vie

Proposer un habitat aux normes contemporaines de confort dans un environnement agréable, aéré, calme, naturel, à proximité des services et équipement de la ville... implique de canaliser les nuisances de la circulation à leur strict minimum fonctionnel et de développer parallèlement les mobilités douces jusqu'à la porte des habitations.

Principe de continuité

Pour assurer la continuité économique entre le centre historique et le centre commercial, les itinéraires doux est-ouest sont aménagés, régulièrement maillés par des itinéraires perpendiculaires nord-sud.

Principe de résorption des friches auto

Le foncier gaspillé en cœur d'îlot par les garages et leur circulation (20m²/ place) est reconverti en logement avec jardin de plain-pied ou sur toiture terrasse.

Etat actuel

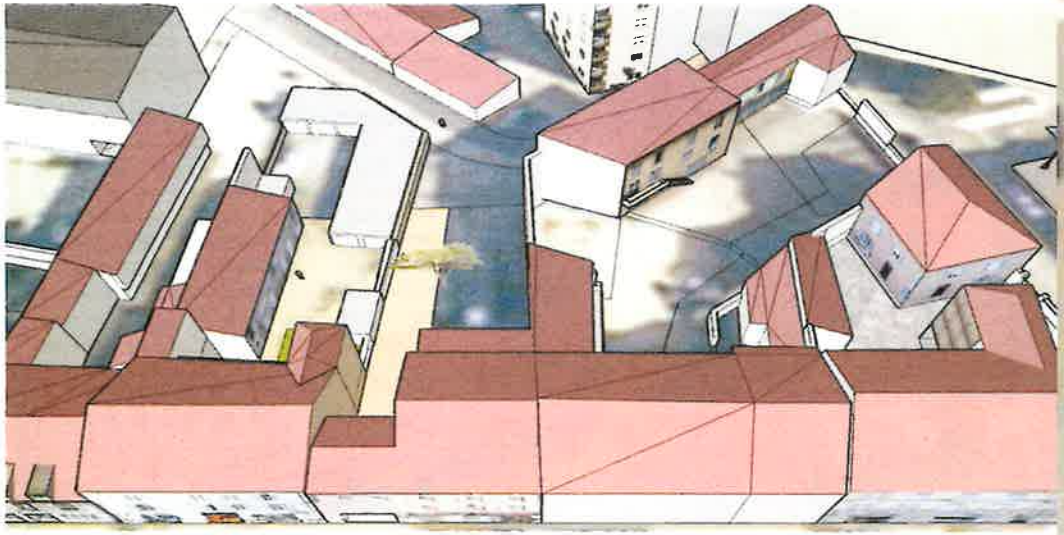

Etat Projeté

Aménagements urbains / Habitat / Service / Commerces

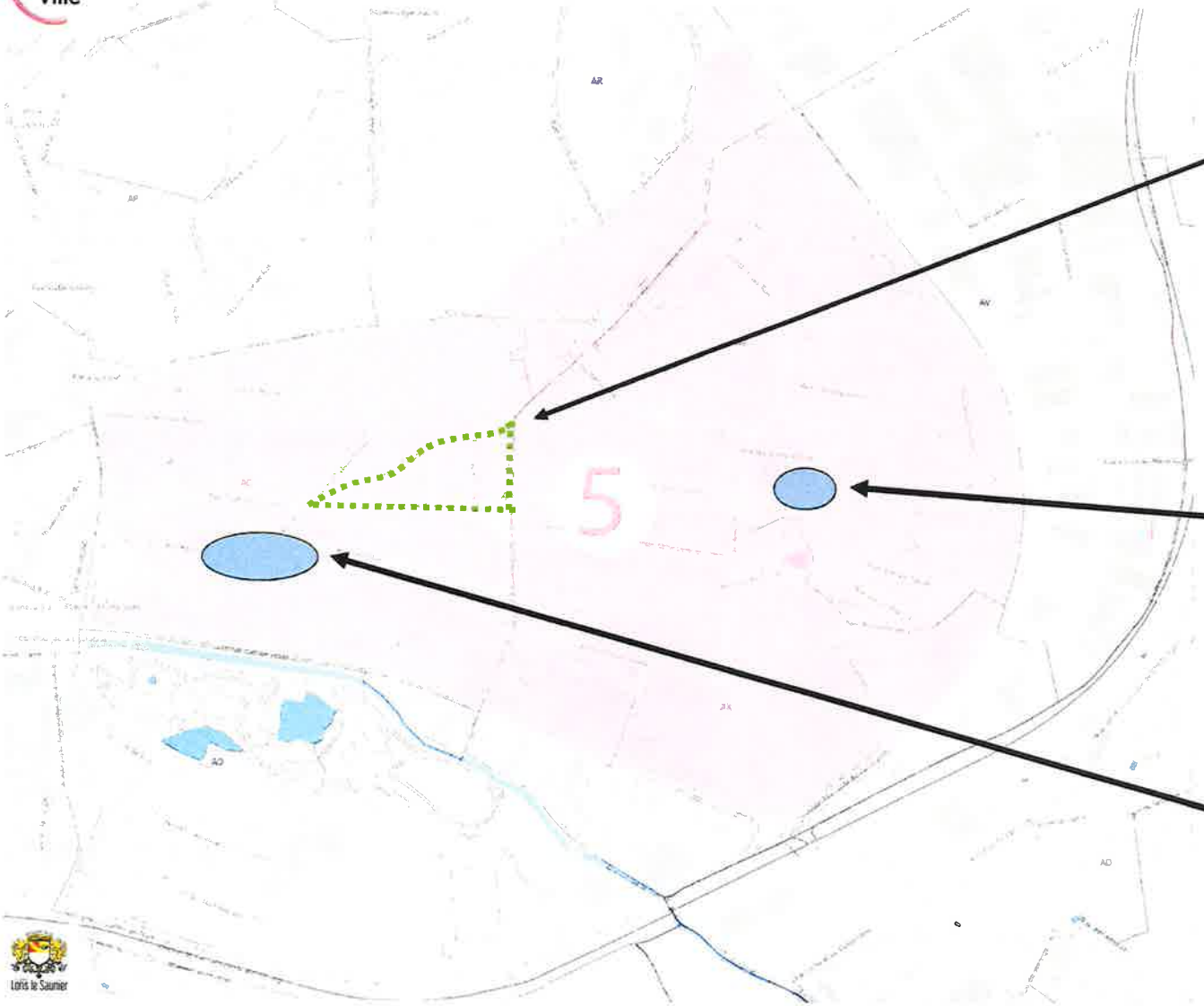

Projet de liaisons cyclables

Projet d'aménagement du parc Antier

Aménagement du pole de service
de la rue des Mouillères

Aménagement pole de service quartier des Mouillères

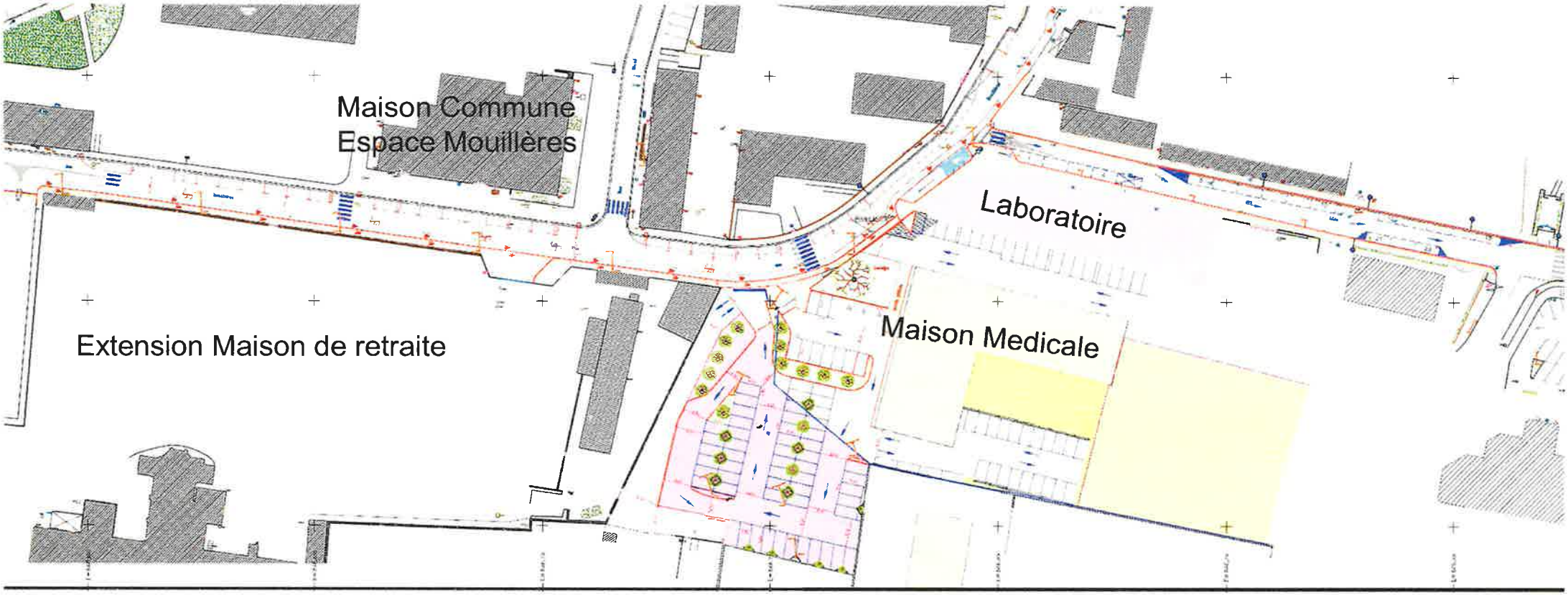

Nécessité d'aménager les espaces publics pour le fonctionnement des équipements de services

Action Cœur de Ville

Merci de votre attention

ActionLogement

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Ville de Lons le Saunier

ECLA JURA
Lons Agglomération

GROUPE Caisse des Dépôts

Agence nationale de l'habitat

La Transmission

- Lien Video Trans entreprise

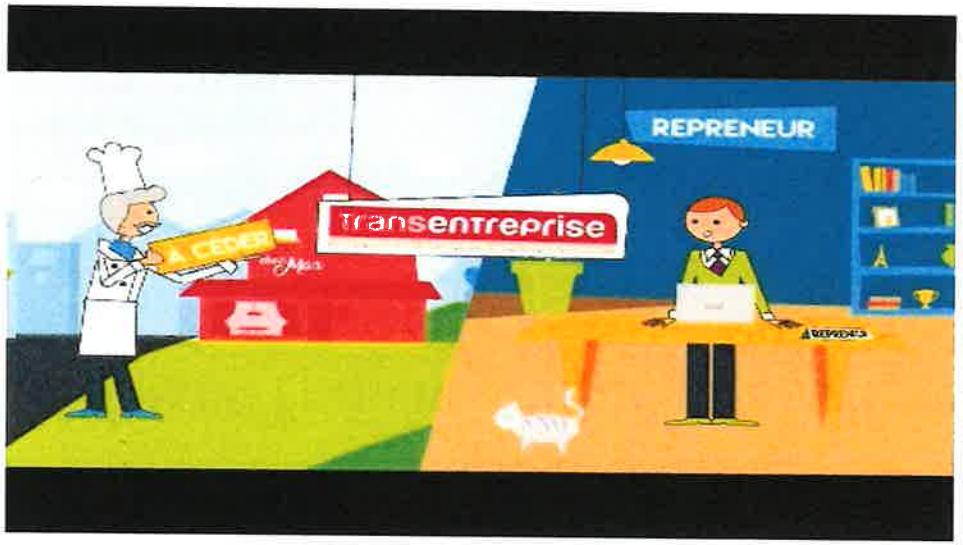

Transentreprise
REPRENDRE ET CÉDER UNE ENTREPRISE

La Transmission : les Cédants

- Depuis 2017, la CCIR Bourgogne Franche Comté rejoint le réseau Transentreprise
- Transentreprise est un dispositif :
  - Qui intègre l'ensemble des processus d'aide à la transmission / reprise
  - Qui fonctionne avec 78 départements
  - Qui rassemble 350 conseillers des CCI et CMA
  - Qui rassemble plus de 1 900 partenaires professionnels : Avocats, Agents immobiliers, Experts-Comptables
  - Qui diffuse plus de 8 000 offres et enregistre en moyenne 45 000 connexions /mois

Transentreprise

REPRENDRE ET CÉDER UNE ENTREPRISE

Répartition par région au 31/12/2018

	Nb total d'annonces
Auvergne-Rhône-Alpes	1 762
Bourgogne-Franche-Comté	779
Centre Val de Loire	1 024
Corse	26
Grand-Est	44
Hauts-de-France	539
Ile-de-France	82
Normandie	413
Nouvelle Aquitaine	1 739
Occitanie	863
PACA	227

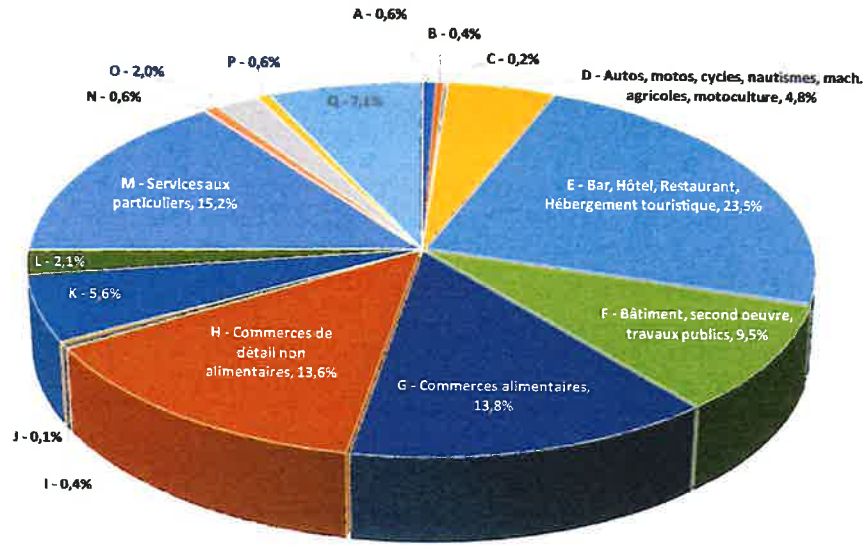

- A - Activités culturelles, sportives et de loisirs
- B - Activités immobilières, financières et assurances
- C - Activités de services informatiques - Télécommunications
- D - Autos, motos, cycles, nautismes, mach. agricoles, motoculture
- E - Bar, Hôtel, Restaurant, Hébergement touristique
- F - Bâtiment, second oeuvre, travaux publics
- G - Commerces alimentaires
- H - Commerces de détail non alimentaires
- I - Communication, évènementiel, édition
- J - Enseignement - Administration publique et associations
- K - Production, industrie
- L - Services aux entreprises
- M - Services aux particuliers

Chiffres clés en Février 2019 :

- 46 241 cessions (+0,44% par rapport à février 2018)
- 458 920 pages vues
- 45% des visites par smartphones ou tablettes
- 1 688 demandes de mise en relation
- 198 nouveaux repreneurs (création de compte actif en février)

L' accompagnement CCI Jura : Phase 1

- Accompagnement personnalisé :

Dossier complet de présentation de l'entreprise :

- Identifier l'entreprise et caractériser son projet de cession : élaboration du plan de transmission
- Confirmer son engagement à transmettre et à être accompagné
- Réaliser **un dossier de présentation**, support de communication à destination des repreneurs
- **Diagnostic points forts et points** potentiellement bloquants : identification des atouts et des axes d'améliorations sur tous les aspects de l'entreprise : financier, organisation ....

Accompagnement CCI Jura : Phase 2

- Recherche de repreneurs potentiels et mise en relation :
  - Optimisation du réseau consulaire dans la recherche
  - Aide à la détection du repreneur « potentiel »
  - Mise en relation avec des repreneurs qualifiés

La Transmission : les Repreneurs

- **Base repreneurs des réseaux consulaires**

- **Dispositif Visa Reprise** : dispositif de détection, labellisation et accompagnement des candidats repreneurs à fort potentiel se destinant à la reprise d'entreprise de plus de 10 salariés.

- **Accompagnement à la reprise** :
  - Accompagnement dans le montage du plan de reprise
  - Orientation vers les différents partenaires